



Standards Council of Canada
Conseil canadien des normes

SOMMAIRE DE PLAN D'ENTREPRISE

DE L'AF 2006-2007 À L'AF 2010-2011

SOMMAIRE DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

AF 2006-2007

SOMMAIRE DE BUDGET DES INVESTISSEMENTS

AF 2006-2007

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE	1
2. MANDAT, MISSION ET VISION	4
3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ.....	5
3.1 Son parcours.....	5
3.2 Sa structure organisationnelle	6
3.2.1 Sa régie	6
3.2.2 Ses Comités consultatifs	8
3.3 Ses principaux programmes, travaux et activités.....	11
3.3.1 Le personnel	11
3.3.2 Ses activités	12
3.4 Langues officielles	13
3.5 Les documents de planification du CCN	13
4. ENJEUX STRATÉGIQUES.....	15
4.1 Analyse du contexte.....	15
4.2 Analyse de l'environnement.....	18
4.2.1 Forces	18
4.2.2 Faiblesses	18
4.2.3 Possibilités	19
4.2.4 Menaces.....	19
5. BUTS, OBJECTIFS, PRIORITÉS ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS.....	20
5.1 Introduction	20
5.2 Domaines prioritaires pour le CCN.....	22
5.3 Buts et objectifs.....	26
5.4 Principaux indicateurs de rendement.....	46
6. PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION DES RESSOURCES	51
6.1 Performance financière: 2004-2005 et 2005-2006	51
6.1.1 Explication des écarts : AF 2004-2005 – Budget vs résultants réels	52
6.1.2 Explication des écarts : AF 2005-2006 – Budget vs prévisions	54
6.1.3 Performance obtenue par rapport au Plan – Points saillants.....	54
6.2 Plan financier de l'AF 2006-2007	55
6.2.1 Explication des écarts : Budget de l'AF 2006-2007 vs prévisions de l'AF 2005-2006	59
6.2.2 Budget des investissements 2006-2007 et Plan financier 2007-2011.....	61
6.2.3 Plan de fonctionnement pour la période 2006-2007 à 2010-2011.....	62

1. SOMMAIRE

Le Conseil canadien des normes (CCN) coordonne le Système national de normes (SNN) du Canada. Ce système volontaire est un réseau, ouvert à tous, d'experts et d'organismes engagés au Canada dans des activités d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des normes volontaires. Le Canada est un leader mondial de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité.

Utilisant la *Stratégie canadienne de normalisation (SCN) – Mise à jour 2005-2008* comme plan directeur des activités liées à la normalisation au Canada, le CCN fixe pour le SNN une orientation sur la façon d'utiliser la normalisation pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens au sein d'une économie mondiale. Le CCN, qui élabore la SCN, prend souvent la tête des efforts d'organisation des membres du SNN pour mettre en œuvre les mesures prévues par la stratégie et les activités qui s'y rattachent.

Les normes et les activités liées à l'évaluation de la conformité profitent aux organismes gouvernementaux de réglementation, aux consommateurs et à l'industrie. Les normes contribuent à protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Au Canada, les normes sont étroitement liées au mieux-être économique et à la qualité de la vie. L'accréditation du CCN, dont les programmes sont basés sur des normes et des guides reconnus à l'échelle internationale, suscite la confiance dans les compétences d'un organisme pour ce qui est de remplir certaines fonctions liées aux produits ou aux services qu'il fournit. Les normes instaurent également l'efficacité et l'ordre dans le marché d'aujourd'hui et garantissent la compétitivité des entreprises canadiennes au pays et à l'étranger. De plus, il peut être moins coûteux d'élaborer et de tenir à jour des normes plutôt qu'une multitude de lois et de règlements qui se chevauchent, économisant ainsi l'argent des contribuables.

Les exemples du rôle joué par le CCN dans le domaine de la normalisation sont nombreux. Les casques protecteurs pour cyclistes conçus pour les jeunes enfants, par exemple, ont tous été certifiés par un organisme de certification accrédité par le CCN, et les automobiles qui circulent sur les routes du Canada ont été approuvées par des constructeurs automobiles enregistrés selon les normes ISO 9000 par des organismes d'enregistrement de systèmes de management accrédités par le CCN.

Le Plan d'entreprise du Conseil canadien des normes pour la période comprise entre l'AF 2006-2007 et l'AF 2010-2011 tient compte des priorités du personnel, de la direction et du Conseil. Au cours de ses séances annuelles de planification stratégique, le CCN établit ses buts, objectifs et plans de mise en œuvre. Cet examen annuel lui permet de tenir compte dans son orientation stratégique du contexte dans lequel il est et sera appelé à opérer. Selon les commentaires émis lors des séances de planification, la mission, la vision, les buts et les objectifs définis dans le Plan d'entreprise de l'année dernière demeurent pertinents. Seuls quelques changements mineurs ont été apportés au libellé des objectifs prévus pour l'AF 2006-2007.

Les buts et objectifs du CCN suivent de près ceux établis dans la SCN publiée récemment. Au terme des séances de planification de 2005, le CCN a conservé les quatre grands buts qu'il s'était donnés dans le Plan d'entreprise de 2005-2006, à savoir :

1. Mieux faire connaître le CCN et développer son image de marque
2. Assurer la viabilité et l'efficacité de l'organisation
3. Développer l'infrastructure du Système national de normes
4. User de stratégie dans sa participation aux activités internationales et régionales

Au cours de l'AF 2005-2006, le CCN a défini ses grands buts stratégiques. Bon nombre des initiatives correspondantes, qui ont été élaborées cette année-là, ont à présent atteint le stade de la mise en œuvre. Si le CCN a prévu pour chacun de ses objectifs des paramètres pour mesurer les progrès accomplis, ces derniers ne seront cependant pas tous considérés comme faisant partie des Principaux indicateurs de rendement (PIR).

Le raisonnement qui sous-tend chaque but est que les normes volontaires et les pratiques d'évaluation de la conformité ne cessent de gagner en importance dans le monde, à mesure que les intéressés prennent conscience des avantages nets associés à leur recours. Le Système national de normes (SNN), un système volontaire qui opère au Canada depuis de nombreuses années, est efficace, mais pourtant relativement peu connu. Une partie importante du programme tourné vers l'avenir du CCN consistera à faire connaître ce système et à en encourager au Canada le recours sur une plus grande échelle. Ce faisant, le CCN continuera de concentrer ses efforts sur la promotion de solutions de normalisation auprès de publics cibles, parmi lesquels les consommateurs, les organismes gouvernementaux de réglementation et l'industrie. L'enjeu des années à venir sera pour l'Organisme d'acquérir au Canada la même crédibilité et la même notoriété que celles dont il jouit dans le monde.

En mettant en œuvre les stratégies de la SCN et les siennes, le CCN est bien conscient de l'importance d'assurer la viabilité et l'efficacité de son organisation. Le respect qu'il s'attirera au Canada et à l'étranger sera fondé sur la preuve du maintien de son leadership et de l'excellence de ses services. À l'heure où les Canadiens se soucient de plus en plus de la transparence et de la responsabilisation des organismes des secteurs public et privé, une gestion rigoureuse et une régie efficace sont indispensables au maintien de l'efficacité du CCN. Compte tenu des rapports fédéraux parus récemment sur la gestion des sociétés d'État, cela est d'autant plus prioritaire.

La réalisation des objectifs du CCN ne se fera pas sans peine. L'une des difficultés sera, par exemple, de faire en sorte qu'il y ait un bassin de participants approprié et de se procurer les fonds nécessaires pour soutenir les activités du SNN. En tant que coordonnateur du SNN, le CCN doit continuer d'encourager la participation des secteurs public et privé. Pour réussir dans ce domaine, il devra convaincre réellement les publics ciblés des avantages liés au SNN, en donnant des exemples concrets du recours efficace aux solutions de normalisation.

Le maintien de la réputation de leader très respecté que s'est acquise le CCN au sein des forums régionaux et internationaux de normalisation demeurera la pierre angulaire de l'orientation stratégique de l'Organisme. Les activités dans ce domaine offrent au Canada une occasion unique d'influer sur les nouvelles normes et les politiques d'évaluation de la conformité en évolution, de veiller à leur acceptation continue dans le monde et de faciliter l'élimination des obstacles au commerce. À travers sa participation aux accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale, le CCN contribue à renforcer la capacité du Canada d'exercer une véritable concurrence sur les marchés mondiaux. Dans ses travaux régionaux et internationaux, le CCN continuera de promouvoir l'acceptation des résultats d'un seul essai ou d'une seule certification pour permettre aux entreprises de se faire accepter partout dans le monde.

La normalisation est appelée à jouer un rôle important dans la réalisation des principales priorités de l'industrie et du gouvernement. Ainsi qu'il est indiqué dans son énoncé de vision, le CCN s'est donné comme but de se faire mieux connaître et des Canadiens et des membres de la communauté internationale en tant qu'organisme responsable du système canadien de normes volontaires. À cette fin, les priorités énoncées en matière de politiques publiques dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, des soins de santé, de la réglementation intelligente, de la sécurité et des nouveaux marchés offrent toutes une occasion unique de recourir à des solutions basées sur la normalisation.

2. MANDAT, MISSION ET VISION

Le mandat du Conseil canadien des normes (CCN) est énoncé dans la loi qui régit l'Organisme, à savoir la *Loi sur le Conseil canadien des normes* :

Le Conseil canadien des normes est une société d'État fédérale investie de la mission suivante :

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) *d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire,*
- b) *d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada,*
- c) *de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités,*
- d) *d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens,*
- e) *d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.*

Paragraphe 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*, S.R.C. 1970, ch. 41 (1^{er} suppl.), modifiée en 1996, ch. 24

MISSION

Nous nous proposons de diriger et de faciliter l'élaboration des normes nationales et internationales et des services d'accréditation et leur recours, pour parvenir à améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

VISION

Être reconnu par les Canadiens et les membres de la communauté internationale comme étant l'organisme responsable de diriger le Système national de normes volontaires du Canada

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Société d'État fédérale, le Conseil canadien des normes (CCN) gère le Système national de normes (SNN) du Canada.

Les normes sont des publications qui fixent les pratiques, les exigences techniques et la terminologie adoptées pour les produits, les services et les systèmes. La normalisation consiste en l'élaboration et l'application des normes et en l'accréditation. L'accréditation est la pratique qui consiste à vérifier si une organisation possède les compétences nécessaires pour se livrer à une tâche particulière. Les normes et l'évaluation de la conformité permettent d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des méthodes et des produits, et constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce.

Le CCN assume diverses fonctions visant à assurer l'efficacité et le fonctionnement coordonné de la normalisation au Canada. Il représente en outre les intérêts du pays pour les questions liées aux normes tant à l'étranger qu'au sein des forums internationaux.

3.1 Son parcours

En 1964, le gouvernement fédéral procédait à un examen complet des activités de normalisation du Canada. Cette étude a révélé l'existence d'un certain nombre de carences dans la façon dont le pays considérait la normalisation en termes de coordination, de planification à long terme, de soutien apporté par l'industrie et le gouvernement et de participation du Canada aux activités internationales d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité. La réaction du gouvernement a été de créer le Conseil canadien des normes en adoptant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui recevait en 1970 la sanction royale.

En 1973, le Conseil canadien des normes (CCN) accréditait quatre Organismes d'élaboration de normes, dont trois sont toujours membres actifs du Système national de normes (SNN). C'est en 1980 qu'était accrédité le premier Organisme de certification, accréditation suivie un an plus tard de celle des deux premiers laboratoires. En 1993, les trois premiers Organismes registraires de systèmes de management de la qualité obtenaient leur accréditation, suivis, les années suivantes, des premiers Organismes registraires de systèmes de management environnemental, Organismes de certification des auditeurs et prestataires de cours de formation des auditeurs.

Le CCN s'est mis à l'ouvrage en s'efforçant de refléter la meilleure image possible du Canada au sein des organismes de normalisation internationaux tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le Canada occupait en 1972 un siège au sein du Conseil de l'ISO, et voyait, en 1988, son premier représentant élu à la présidence de l'organisation.

L'Organisme a commencé à s'occuper d'information en 1973, date à laquelle il a publié son premier livret. Après avoir entrepris en 1976 la vente des normes, il créait en 1977 ce qui allait devenir le Service d'information et de recherche.

En 1996, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* faisait l'objet de modifications importantes à la suite d'une vaste consultation du public. Le nombre des membres de l'instance dirigeante de l'Organisme passait ainsi de 57 à 15. Il aurait désormais un champ d'activité comprenant

l'environnement, les technologies de l'information, les ressources naturelles et le secteur des services. Les amendements apportés à la Loi l'autorisaient en outre à signer des accords de reconnaissance avec ses homologues étrangers et à conseiller le gouvernement fédéral sur les aspects liés aux normes des accords commerciaux internationaux.

Ces amendements étaient suivis de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). Dévoilée en mars 2000, cette stratégie constitue un outil de direction et d'orientation sur la façon de recourir à la normalisation pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens. Ses recommandations continuent à servir de base aux plans et stratégies de l'Organisme.

En août 2002, paraissait dans la *Gazette du Canada* un décret habilitant le CCN à accréditer les Organismes d'évaluation de la conformité des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Une version actualisée de la Stratégie canadienne de normalisation était publiée en février 2005, à l'issue de vastes consultations menées auprès de l'instance dirigeante du CCN, de ses Comités consultatifs, de la direction et du personnel de l'Organisme et de divers intéressés du Système national de normes.

3.2 Sa structure organisationnelle

3.2.1 Sa régie

Le Conseil

Les membres de l'instance dirigeante de l'Organisme, appelée Conseil, sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Ce Conseil comprend un maximum de 15 membres : un président, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral, un représentant du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires et neuf du secteur privé, parmi lesquels des Organismes non gouvernementaux.

Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique de l'organisation, qui assure la réalisation de son mandat, et de celle que devront prendre les questions de régie. Cette responsabilité comprend l'accréditation des Organismes d'élaboration de normes et des Organismes d'évaluation de la conformité, l'approbation des normes proposées comme Normes nationales du Canada (NNC), l'adoption de politiques régissant les programmes et services du CCN et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le Directeur général et la direction à l'élaboration des plans et stratégies de l'Organisme qui s'y rattachent.

Les membres du Conseil assument activement leur rôle de coordonnateur des activités de la société et ont mis à jour, comme il se doit, la stratégie d'orientation du CCN et celle du SNN. Le Conseil s'est engagé à organiser des séances annuelles de planification stratégique de sorte que les orientations stratégiques établies demeurent pertinentes.

Alors que le Conseil est impatient de mettre en œuvre le nouveau Plan d'entreprise du CCN, le respect de son engagement à l'égard de la régie demeure pour lui une priorité de premier ordre,

en particulier suite à la publication récente de différents rapports fédéraux sur le rendement des sociétés d'État. Bien que le Bureau du vérificateur général l'ait rassuré quant à l'efficacité de ses systèmes et pratiques de régie, le Conseil continue de placer la barre très haut dans ce domaine.

Le Comité de régie de la société

Le Comité de régie de la société (CRS) gère le fonctionnement du Conseil et de ses Comités consultatifs. Ses fonctions et responsabilités consistent en l'examen et l'approbation des responsabilités, des objectifs et du rendement du Directeur général, des responsabilités et des objectifs du Président; en l'examen des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts, de la structure et des attributions des Comités consultatifs du CCN, du rendement du Conseil et de ses comités; en l'examen du processus suivi par le Conseil pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. Les membres de ce Comité s'assurent en outre que l'Organisme demeure informé des questions de régie nouvelles qui doivent être considérées par le Conseil. Ce Comité est constitué de cinq membres du Conseil.

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification (CV) surveille la gestion financière de l'Organisation. Son rôle et ses responsabilités consistent en ce qui suit : examiner et présenter des recommandations sur les éléments financiers du Plan d'entreprise (plan opérationnel quinquennal) et du Rapport annuel (états financiers vérifiés) et sur les dépenses annuelles, le budget des immobilisations et les états financiers trimestriels. Ce comité est également chargé d'évaluer l'efficacité des contrôles internes et les zones de risque potentiel et de présenter des recommandations à cet égard, et ce, en vue de conseiller le Conseil sur les audits internes et les examens spéciaux et de contrôler les mesures prises par la direction à la suite de l'examen de ces plans et rapports.

Ainsi que le prévoient les *Lignes directrices à l'intention des comités de vérification des sociétés d'État et autres entreprises publiques* du Conseil du Trésor, ce Comité comprend une diversité de membres possédant une expertise dans le domaine des finances, de la comptabilité et de l'administration des affaires, parmi lesquels deux comptables agréés.

Le Comité de nomination

Le Comité de nomination se réunit au besoin pour examiner les mises en candidature et recommander au Conseil la nomination de candidats proposés pour siéger aux Comités consultatifs du CCN. Il a pour mandat d'assurer une répartition des intérêts permettant à ces comités de fonctionner d'une manière à la fois efficace et efficiente. Le Comité se compose de membres du Conseil et d'employés de sorte que les points de vue et intérêts soient équitablement répartis entre les personnes désignées pour siéger.

Soucieux de respecter les pratiques établies en matière de planification de la relève, le CCN s'est donné comme priorité d'assurer au sein de ses Comités consultatifs la présence permanente de représentants compétents des intéressés. Compte tenu du rôle de conseiller que sont appelés à jouer les Comités consultatifs auprès du CCN, il est essentiel que leurs recommandations sur les politiques et les pratiques de ce dernier représente un équilibre des intérêts canadiens.

3.2.2 Ses Comités consultatifs

Les Comités consultatifs du Conseil du CCN sont tels qu'ils permettent au Conseil d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers. Afin que leur contribution reflète la diversité des intéressés canadiens, ces comités sont tous tenus d'avoir une matrice de composition équilibrée, consistant en des représentants issus des différentes régions du pays et de divers milieux professionnels.

Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, les autres ayant été créés par le Conseil lui-même.

Le Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC)

Il conseille l'Organisme sur les questions stratégiques et lui apporte orientation et soutien dans le cadre des Programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité du CCN, notamment pour ce qui a trait à l'utilisation des guides, des normes et des programmes régionaux et internationaux et des activités s'y rapportant.

Les membres du CCEC sont issus des Organismes de réglementation, du gouvernement fédéral, de l'industrie, des Organismes d'évaluation de la conformité et du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public. Le Comité consultatif canadien du CASCO, comité de l'ISO sur l'évaluation de la conformité, et le Sous-comité sur la réglementation relèvent du CCEC.

Le Comité consultatif sur les normes (CCNor)

Ce comité joue le rôle conseiller en ce qui concerne les questions de politique liées à l'élaboration et à l'harmonisation des normes nationales, régionales et internationales. Il favorise une forte participation aux travaux d'élaboration des normes, incite à un recours généralisé au Système national de normes et voit au bon fonctionnement du Programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes du CCN. Le CCNor se compose de représentants appartenant à des Organismes d'élaboration de normes, des Organismes de réglementation, au gouvernement fédéral, à l'industrie, au Comité national du Canada de l'ISO, au Comité national du Canada de la CEI et au Comité sur les intérêts des consommateurs et du public.

Le Comité consultatif sur le commerce (CCCom)

Ce comité prodigue des conseils et formule des recommandations sur les questions stratégiques liées au commerce interprovincial et international, parmi lesquelles les accords commerciaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les membres du CCCom sont issus des Organismes d'évaluation de la conformité, du gouvernement fédéral, de l'industrie et d'autres comités consultatifs du Conseil. Le Comité consultatif canadien du DEVCO, comité de l'ISO sur les questions relatives aux pays en développement, relève du CCCom.

Le Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)

Le CNC/CEI définit les positions stratégiques du Canada à présenter aux comités de régie de la CEI, représente le pays au sein de cet organisme et gère les travaux des 136 comités canadiens qui participent au nom du Canada aux travaux techniques de la CEI. Les travaux de ce comité vont dans le sens des activités nationales à travers les caractéristiques de chacun de ses membres. Le CNC/CEI est composé de représentants de l'industrie, des Organismes d'élaboration de normes, du gouvernement fédéral, des organismes de réglementation de la sécurité électrique, du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et du Comité consultatif des provinces et territoires.

Le Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)

Le CNC/ISO prodigue des conseils et formule des recommandations stratégiques sur les politiques de l'ISO en matière d'élaboration de normes. Il participe aux travaux des comités de régie de l'ISO et gère les travaux des 358 comités qui se font le porte-parole du Canada au sein des comités techniques de l'ISO. Ses membres sont issus de l'industrie, des Organismes d'élaboration de normes, du gouvernement fédéral, du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et du Comité consultatif des provinces et territoires.

Le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)

Ce comité s'occupe des questions intéressant les consommateurs et de questions sociales, notamment celles liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement, et définit les positions stratégiques s'y rapportant. Ses membres représentent les consommateurs, les organismes voués à la protection de l'environnement, les syndicats, le monde de l'enseignement, les organismes de santé et de sécurité du travail, les Organismes d'élaboration de normes, l'industrie et le gouvernement fédéral. Le Comité consultatif canadien du COPOLCO, comité de l'ISO sur la politique en matière de consommation, relève du CICP.

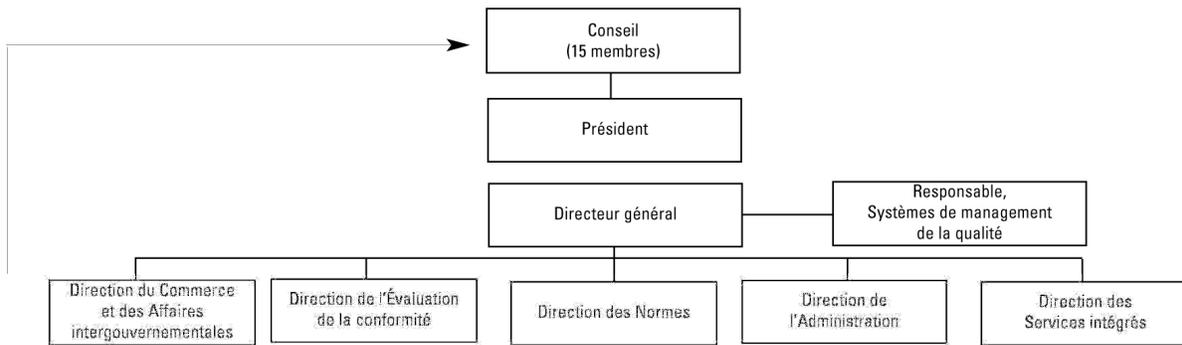
Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)

Ce comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des gouvernements provinciaux et territoriaux et formule à l'intention du Conseil des recommandations stratégiques. Il favorise la collaboration et la communication entre les provinces, les territoires et le Conseil canadien des normes tout en incitant les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer aux travaux du Système national de normes. Le CCPT se compose de représentants nommés par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)

Ce comité examine les questions de normalisation nouvelles vues sous l'angle des Organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités par le CCN. Il favorise en outre la collaboration et la communication entre les OEN et le CCN. Les membres du CCOEN sont nommés par chacun des Organismes d'élaboration de normes accrédités.

Structure du CCN, Conseil et comités compris



SOUTIEN OPÉRATIONNEL

- Affaires intergouvernementales
- Commerce international
- Service d'information et de recherche
- Politiques
- Point d'information OMC/ALENA
- Centre de documentation technique (CDT)

- Programmes d'accréditation :
- Prestataires de cours de formation des auditeurs
 - Organismes d'inspection
 - Organismes registraires des systèmes de management (SME/SMO)
 - Organismes de certification des personnes
 - Organismes de certification des produits
 - Laboratoires d'essais et d'étalonnage

- Section Organisation internationale de normalisation (ISO)
- Section Commission électrotechnique internationale (CEI)
- Section Comité technique mixte ISO/CEI sur les technologies de l'information (JTC 1)
- Programme des membres
- Normes nationales du Canada
- Programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes

- Finances
- Ressources humaines
- Administration
- Systèmes informatiques
- Traduction

- Secrétariat du Conseil
- Communications
- Marketing
- Arts graphiques
- Planification générale
- Coordination des événements (CE)

COMITÉS CONSULTATIFS ET DES POLITIQUES

- Comité consultatif des provinces et territoriaux (CCPT)
- Comité consultatif sur le commerce (CCCCom)
- Comité consultatif canadien du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CCC/CASCO)
- Comité consultatif canadien du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement (CCC/DEVCO)

- Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC) :
- Sous-comité sur la réglementation
 - Groupe de travail sur la certification
 - Groupe de travail des laboratoires
 - Groupe de travail des prestataires de cours de formation
 - Groupe de travail des organismes registraires de SME
 - Groupe de travail des organismes registraires de SMQ
 - Groupe de travail sur la certification des personnes

- Comité consultatif sur les normes (CCNor)
- Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)
- Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)
- Comité consultatif canadien du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (CCC/COPOLCO)
- Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)
- Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)

- Comité de régie de la société (CRS)
- Comité de vérification (CV)
- Comité de nomination (CN)
- Comité des présidents et secrétaires (CPS)

3.3 Ses principaux programmes, travaux et activités

3.3.1 Le personnel

*Directeur général : **Peter Clark***

Le Directeur général voit à la bonne réalisation des activités de toutes les directions du CCN, responsabilité qui consiste à diriger l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques du CCN, dont la Stratégie canadienne de normalisation, et à contribuer aux efforts visant à permettre au Canada de jouir dans le monde d'une réputation de leader encore meilleure. Il est responsable, en outre, de l'élaboration, de la commercialisation et de la direction des programmes, plans, politiques, stratégies et ressources du CCN liés à la prestation des services de normalisation volontaire. Les stratégies et politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif d'environ 90 employés, qui travaillent à Ottawa, dans les bureaux de l'Organisme.

La Direction de l'administration

*Trésorier et Directeur de l'administration : **Rick Parsons***

Cette Direction fournit à l'Organisme des services de gestion financière et administrative. Parmi ces fonctions, notons la trésorerie, les opérations comptables, l'administration, les ressources humaines, les systèmes informatiques, les déplacements, la vente de normes et la traduction.

La Direction de l'évaluation de la conformité

*Directeur : **Pat Paladino***

Cette Direction gère les programmes d'accréditation du CCN pour les organismes d'évaluation de la conformité, parmi lesquels les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les organismes de certification des produits, les organismes registraires des systèmes de management de la qualité et de management environnemental, les organismes d'inspection, les prestataires de cours de formation des auditeurs et les organismes de certification des personnes.

La Direction des services intégrés

*Directrice : **Sandra Watson***

Cette Direction procure au Conseil et à ses Comités permanents un soutien en matière de secrétariat et de politiques de régie. Elle coordonne en outre la planification générale et le processus de présentation de rapports, et fournit à l'Organisme des services de marketing et de communication.

La Direction du commerce et des affaires intergouvernementales

Directrice : Elva Nilsen

Cette Direction s'occupe de la recherche en matière de normalisation, encourage le recours des gouvernements et des organismes de réglementation aux systèmes de normalisation, et coordonne les activités du CCN à l'appui du commerce international. Elle consiste en une Unité des politiques, un Service d'information et de recherche, une Bibliothèque technique sur place et le Point d'information de l'OMC/ALÉNA. Elle gère également la participation du Canada aux travaux de l'IAF, à ceux des organismes régionaux d'évaluation de la conformité, ainsi qu'à ceux des groupes responsables de l'élaboration des politiques connexes de l'ISO, tels que l'ISO/CASCO et l'ISO/DEVCO.

La Direction des normes

Directeur : Michel Bourassa

Cette Direction gère la participation du Canada aux activités de l'ISO, de la CEI et des organismes régionaux de normalisation ainsi que le Programme des membres. Elle approuve les Normes nationales du Canada, gère le programme d'accréditation des Organismes canadiens d'élaboration de normes et administre la participation du Canada aux travaux des Systèmes d'évaluation de la conformité de la CEI.

3.3.2 Ses activités

Les travaux opérationnels du Conseil canadien des normes se divisent en trois grandes catégories.

Normes

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. (L'accréditation est la pratique qui consiste à vérifier si une organisation possède les compétences nécessaires pour se livrer à une tâche particulière. Les programmes d'accréditation du CCN s'appuient sur des normes et guides reconnus partout dans le monde.)

Les Organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent soumettre leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement *la* norme canadienne dans un domaine particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à l'origine de cette norme répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde, et à celles des organismes régionaux de normalisation. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application de normes internationales.

Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les six catégories suivantes d'organismes d'évaluation de la conformité :

- Organismes de certification des produits et des services
- Laboratoires d'essais et d'étalonnage
- Organismes de certification des systèmes de management
- Organismes d'inspection
- Organismes de certification des personnes et prestataires de cours de formation des auditeurs

Le CCN fait également partie, en qualité de membre, de l'International Accreditation Forum (IAF) et de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), des organisations internationales qui établissent des accords pour assurer l'acceptation internationale et régionale des résultats d'évaluation de la conformité.

Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN informe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes industriels et les organismes non gouvernementaux sur les normes et l'évaluation de la conformité liées aux aspects des politiques commerciales et réglementaires. Il a entre autres pour but d'encourager les gouvernements et les industries à recourir davantage au SNN dans les activités réglementaires et la négociation des accords commerciaux.

À travers son site Web, son Service d'information et de recherche et sa Bibliothèque technique sur place, il met à la disposition des Canadiens une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Le CCN sert en outre de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC - ALÉNA).

3.4 Langues officielles

Le Conseil canadien des normes est une société d'État qui se doit en tant que telle de respecter la *Loi sur les langues officielles*. Il respecte les exigences applicables énoncées dans le texte de la Loi, dans ses règlements ainsi que dans les politiques établies à ce sujet par le gouvernement fédéral.

3.5 Les documents de planification du CCN

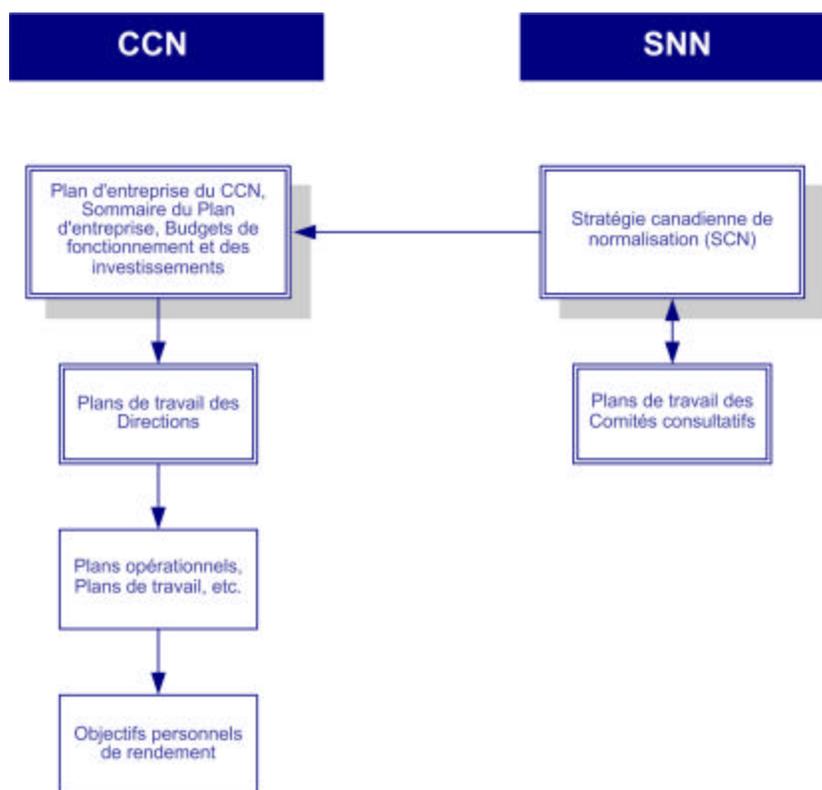
Le CCN rationalise ses pratiques en matière de planification pour pouvoir mieux rendre compte de ses travaux et mieux fixer l'ordre des priorités des activités à l'appui des grandes orientations stratégiques qu'il s'est données.

Le CCN tire son orientation et ses objectifs stratégiques de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). Avec les personnes et les organisations qui composent le Système national de normes (SNN), il poursuit les buts et objectifs énoncés dans la SCN. Le CCN, qui élabore la SCN, prend souvent la tête des efforts

d'organisation des membres du SNN pour mettre en œuvre les principales mesures prévues dans la stratégie et les activités qui s'y rapportent. Le fonctionnement de l'Organisme est décrit en détail dans son Plan d'entreprise annuel. Ensemble, la SCN et le Plan d'entreprise du CCN constituent pour l'Organisme une excellente série de priorités pour les années à venir. Buts et objectifs sont établis dans le respect des lignes directrices suivantes : être axé sur les intéressés, pratique, efficient et pertinent.

Le CCN est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de son Plan d'entreprise. Ce document énonce les buts, objectifs et activités prévus pour ses programmes et services. La SCN, d'autre part, sert de document de planification pour les nombreux intéressés qui composent le SNN.

Dans le diagramme ci-dessous est présenté le rapport entre le Plan d'entreprise du CCN et la SCN (le plan du SNN).



4. ENJEUX STRATÉGIQUES

4.1 Analyse du contexte

Plan directeur des activités de normalisation du Canada, la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) a pour but de fixer une orientation sur une utilisation de la normalisation qui permette de faire avancer le bien-être social et économique des Canadiens. La version actualisée de la SCN qui a été dévoilée en janvier 2005, au terme de la consultation des groupes d'intéressés du CCN, définit les secteurs d'intervention prioritaires.

La réalisation des buts et objectifs de la SCN demeurera un aspect important des responsabilités du personnel du CCN. Les objectifs contenus dans le Plan d'entreprise du CCN ont été établis dans le respect des buts de la SCN. Ensemble, ils forment la base des orientations stratégiques du CCN. Dans la section 5.3 du présent document, plusieurs objectifs du CCN correspondent directement à ceux de la SCN et sont dûment notés dans cette section du Plan.

Le résumé ci-dessous décrit les grandes questions stratégiques dégagées au cours des séances de planification stratégique du CCN, qui imprimeront une direction aux activités de l'Organisme pour la période de planification comprise entre 2006-2007 et 2010-2011. Le CCN a rendu compte de ces questions au moment de se donner des buts et objectifs et de définir les activités qu'il entend réaliser au cours de la prochaine année financière. À la fin de chaque exposé des questions, on a inséré une référence aux buts et objectifs correspondants du CCN présentés dans les tableaux de la section 5.3 du présent Plan.

Image de marque et notoriété nationale – Pour le CCN, qui coordonne le Système national de normes (SNN), mieux faire connaître ses programmes et activités au pays est un défi. Si le SNN est bien connu et tenu en haute estime dans le monde, il est toutefois très peu connu au Canada. Le CCN doit donc continuer de mieux faire connaître ce système aux principaux groupes d'intéressés, à savoir les consommateurs, les organismes gouvernementaux de réglementation et l'industrie, et à leur démontrer la valeur de ses programmes et activités. Les possibilités de tirer parti de la normalisation volontaire pour réaliser les priorités actuelles en matière de politiques publiques sont grandes. Le recours à ce système éprouvé peut également se traduire par des économies et des avantages pour la société. Aussi, dans ce contexte, la promotion du SNN auprès des organismes gouvernementaux de réglementation, de l'industrie et des consommateurs canadiens demeurera-t-elle une priorité. Dans tous ses champs d'activité, le Conseil continuera donc de mieux faire comprendre son rôle et de sensibiliser à son travail ceux qui sont susceptibles de tirer profit des programmes et services de normalisation volontaire.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – *But(s) : 1; Objectif(s) : 1 A), 1 B), 1 E)*

Financement et proposition de valeur – Une difficulté constante pour ceux et celles qui sont engagés dans les travaux de normalisation volontaire est de bien « quantifier » les avantages liés à une telle participation et au recours au système de normes volontaires en vigueur. Ce faisant, les participants pourront prouver aux organisations auxquelles ils appartiennent qu'un financement accru est nécessaire pour pouvoir prendre part aux activités nationales et internationales de normalisation. Il est de plus en plus indispensable de disposer de ressources supplémentaires si l'on veut éviter un recul de la contribution canadienne. Pour concourir au but que s'est donné le CCN d'assurer la durabilité du système de normes, il est de plus en plus

important et indispensable d'élaborer une proposition de valeur particulière au Canada qui fasse valoir les avantages économiques de la normalisation.

Si l'on réussit à démontrer le bien-fondé de la participation des intéressés, l'on assurera une plus grande durabilité des niveaux de financement des systèmes de normes.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – But(s) : 1, 2, 3 et 4; Objectif(s) : 1 D), 2 A), 3 E), 3 G), 4 B)

Objectifs de la politique publique – Les objectifs du CCN concordent avec les grandes priorités du gouvernement en matière de santé, d'environnement, de sécurité, de commerce et de compétitivité et en ce qui a trait aux nouveaux marchés comme le Brésil, l'Inde et la Chine. En saisissant les occasions qui se présentent d'appuyer les secteurs prioritaires de la politique publique, le CCN peut mieux faire comprendre l'importance des activités de normalisation. Pour donner un bon exemple de la façon dont le CCN influe sur la politique publique, il suffit de penser aux efforts qu'il réalise constamment pour promouvoir le rôle important qu'il joue avec le Système national de normes dans la réduction du fardeau réglementaire (réglementation intelligente). Le CCN a également souligné le besoin d'insérer dans la nouvelle Directive du gouvernement fédéral sur les activités de réglementation une déclaration dans ce sens. Sa détermination à préconiser l'inclusion d'un ferme énoncé de principes invitant les organismes de réglementation à recourir aux normes consensuelles volontaires est à l'origine, déjà, de quelques succès. Cependant, si l'on veut obtenir des résultats positifs, il est indispensable de se consacrer en priorité à cette tâche et de continuer à exprimer les avantages associés au recours au SNN, un système qui fonctionne bien.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – But(s) : 3; Objectif(s) : 3 C), G)

Cadre opérationnel – Le caractère concurrentiel des droits à payer dans le cadre des programmes d'accréditation du CCN est de plus en plus souvent mis en doute, tandis que la clientèle de l'Organisme réclame un service à meilleure valeur ajoutée. Malgré l'accroissement de la demande de services d'accréditation dans les secteurs traditionnels et nouveaux, les hypothèses passées voulant que le CCN soit un organisme d'accréditation de choix ne sont peut-être plus nécessairement fondées. La concurrence par rapport aux services d'accréditation du CCN est de plus en plus une réalité et constitue un risque que l'Organisme doit résolument gérer. Compte tenu du volume des recettes générées par les activités liées à l'évaluation de la conformité, le CCN doit suivre de près l'évolution de son cadre opérationnel. À cette fin, il doit, chaque fois que cela est possible, limiter les risques pour conserver sa clientèle et sa source de revenu. Il doit en outre se montrer plus efficace dans les efforts qu'il déploie pour convaincre les groupes d'intéressés concernés de la valeur de ses nouveaux programmes.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – But(s) : 3; Objectif(s) : 2 A)

Mondialisation et commerce – La normalisation est une activité qui ne cesse de se mondialiser et de s'étendre à de nouveaux domaines, en particulier à ceux de la réglementation et de l'aide au développement. Le CCN continuera de se faire connaître comme accréditeur de choix auprès des organisations nationales désireuses d'établir des liens internationaux et une reconnaissance réciproque des résultats. La création d'un mécanisme de reconnaissance réciproque des accréditations accordées par le CCN, avec pour but de permettre aux exportateurs canadiens d'utiliser les résultats d'un seul essai, d'une seule certification ou d'un seul enregistrement pour accéder au marché partout dans le monde, demeure un objectif important. Le CCN continue d'élaborer, de conclure et de maintenir des ententes avec des organismes de normalisation nationaux, régionaux et internationaux afin de faciliter le commerce et la coopération internationale. Les travaux de normalisation réalisés par le CCN à

l'appui de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) facilitent en outre le commerce au sein des provinces et territoires du Canada.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – But(s) : 3 et 4; Objectif(s) : 3 B), 3 D), 3 F), 3 G), 4 A), 4 B), 4 C), 4 D), 4 E), 4 F)

Participation stratégique et régionalisation – L'excellente réputation de leader que s'est acquise le CCN au sein des forums régionaux et internationaux demeurera la pierre angulaire de la capacité du Canada d'influer avec succès, partout dans le monde, sur une politique de normalisation en évolution. Le leadership exercé par le Canada au sein d'organismes de normalisation pertinents procure également au CCN une occasion unique d'appuyer des approches qui permettent de fournir une aide aux pays en développement. L'importance nouvelle et croissante de divers regroupements régionaux pour le commerce, tels que l'Union européenne (UE) et l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC), représentent un défi pour les intéressés Canadiens désireux d'exporter leurs produits ou d'encourager le recours à des solutions canadiennes ou internationales de normalisation. Face aux nouvelles tendances régionales et internationales, le CCN devra déterminer s'il participe ou non aux bons accords sur l'évaluation de la conformité basés sur la normalisation. Aussi, doit-il user de stratégie pour planifier sa participation aux travaux des organismes régionaux de normalisation, en évaluant les coûts et les avantages qui y sont associés.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – But(s) : 4; Objectif(s) : 2 B), 2C)

Régie – L'approche uniforme et dynamique du CCN en matière de politiques et de pratiques de régie, conjuguée aux résultats des audits et des sondages sur la satisfaction de la clientèle, a favorisé l'atteinte des objectifs de l'organisation. Alors que le CCN envisage l'avenir, le maintien de l'engagement qu'il a pris de se concentrer sur les questions de régie demeure une priorité, en particulier à la lumière des rapports fédéraux parus récemment sur la performance des sociétés d'État. Le maintien de l'intégrité et de la transparence de ses activités continue de figurer parmi ses priorités.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – But(s) : 2; Objectif(s) : 2 E)

Ressources humaines et compétences – Les activités du CCN sont essentiellement de nature technique et exigent un personnel spécialisé. Il est très difficile d'attirer et de retenir des employés qualifiés pour les postes axés sur le savoir. L'orientation du personnel, sa formation continue et la planification de la relève sont donc des éléments de plus en plus importants pour continuer d'offrir des programmes et des services de grande qualité. La faible taille de son effectif rend encore plus difficile pour le CCN la planification de la relève. La mise en œuvre continue de son Système de management de la qualité demeure un élément intégral de son efficacité et de sa viabilité.

Démographie et participants – En plus de faire le nécessaire pour engager et retenir le bon personnel, il est également indispensable d'attirer les bons candidats pour le Programme des membres du CCN. Ceux et celles qui contribuent bénévolement temps et expertise à l'appui des travaux des comités sont d'une importance vitale pour le Système national de normes (SNN). À l'heure actuelle, le nombre de candidats pour les postes au niveau technique, de gestion et de politique au sein des forums de normalisation volontaire est insuffisant. La perte de liens occasionnée par le départ à la retraite de membres qui ne sont pas remplacés, risque de mettre en péril la source de soutien continu du CCN. Pour pouvoir élaborer et défendre les positions consensuelles du Canada, les membres qui représentent le CCN aux forums nationaux et internationaux doivent recevoir une orientation et une formation suffisantes. Reste donc à attirer de nouveaux participants, à bien les former et à retenir ceux qui sont déjà place.

Rapport avec les buts et objectifs de 2006-2007 – But(s) : 2; Objectif(s) : 2 B)

4.2 Analyse de l'environnement

Préparée à partir des résultats des séances de planification stratégique auxquelles ont participé au cours de l'AF 2005-2006 le personnel, la direction et le Conseil, l'analyse de l'environnement suivante décrit de manière succincte les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces.

4.2.1 Forces

- Les gens et les organismes liés au CCN possèdent une grande richesse de connaissances et d'expertise.
- Le Canada dispose d'un seul Système national de normes (SNN) unifié, aux activités desquelles participent diverses parties.
- Le CCN est bien connu à l'étranger en raison de son leadership dans le domaine de la normalisation.
- Haut niveau de procédure équitable dans tous les efforts du CCN.
- Utilisation novatrice de la technologie dans les travaux des comités (p. ex. Forums SiteScape).
- Crédibilité du CCN, en tant que société d'État, auprès des autres gouvernements et organismes de réglementation.
- Organisme transparent et ouvert, le CCN entretient de bonnes relations avec ses clients.
- Le personnel et les bénévoles sont loyaux, dévoués et possèdent les connaissances voulues.
- Le CCN travaille avec les économies en développement et les appuie, un fait qui est reconnu à l'échelle internationale.
- Élan donné à la normalisation au Canada au cours des dernières années grâce à la publication récente de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) – Mise à jour 2005-2008.

4.2.2 Faiblesses

- Le CCN et son rôle au Canada sont méconnus et mal compris.
- Le public cible est vaste et les ressources du CCN pour communiquer avec celui-ci sont limitées.
- De meilleurs outils de recherche commerciale sont nécessaires pour bien évaluer le rendement et prendre de bonnes décisions commerciales.
- Il faut renforcer la communication interne au sein de l'organisme.
- Il faut une reconnaissance et un soutien accrus dans le cadre des rapports intergouvernementaux.
- Un financement durable des activités de normalisation au Canada est nécessaire en raison de l'augmentation de la demande dans ce domaine.
- Les professeurs d'université ne peuvent se procurer les normes à un prix raisonnable pour les présenter aux étudiants.
- Les exigences internationales sont souvent perçues par les clients comme un fardeau supplémentaire sans valeur ajoutée pour leur entreprise.
- Les intervenants sont en concurrence, ce qui crée parfois des difficultés lorsqu'ils doivent collaborer.
- La fréquence et les coûts des audits augmentent.

4.2.3 Possibilités

- Établir des relations intergouvernementales à tous les niveaux, en particulier avec les organismes de réglementation, afin que ces derniers intègrent dans les règlements les normes et l'évaluation de la conformité.
- Création possible d'un programme lié au Système de management de la qualité (SMQ) du CCN pour que le personnel acquiert et conserve les compétences voulues, notamment une orientation et une formation en communication pour le nouveau personnel.
- Une grande partie du marché n'a pas encore été exploitée pour ce qui est des services d'accréditation et d'information fournis par le CCN.
- Les universitaires ont la possibilité de faire participer les étudiants aux activités de normalisation – entreprendre la mise sur pied d'un centre canadien d'excellence pour la recherche dans le domaine de la normalisation.
- Compte tenu des priorités du gouvernement telles que la réglementation intelligente, le commerce et la santé, l'élaboration de normes dans ces domaines est opportune.
- Applications et programmes sectoriels possibles dans les domaines de la santé, de la certification des personnes, etc.
- Inciter les organismes du Canada qui ne participent pas au SNN à en devenir des partenaires – élaborer des « propositions de valeur » visant à favoriser la participation des groupes sous-représentés.
- Encourager les efforts internationaux visant à quantifier la valeur de la participation au système de normes volontaires.
- Efforts de promotion auprès des publics cibles afin de tirer le meilleur parti possible des fonds limités aux fins de commercialisation et de communication.
- Encourager l'utilisation de la marque de l'International Accreditation Forum (IAF) et faire connaître la valeur associée à la reconnaissance accordée par cet organisme.
- La boutique de normes *StandardsStore.ca* devrait donner lieu à une augmentation supplémentaire du volume des ventes de normes et procurer éventuellement au CCN des possibilités de concevoir de nouveaux produits à vendre.
- Orientation, mentorat et formation généraux afin d'offrir aux bénévoles et aux employés du CCN les compétences techniques nécessaires.

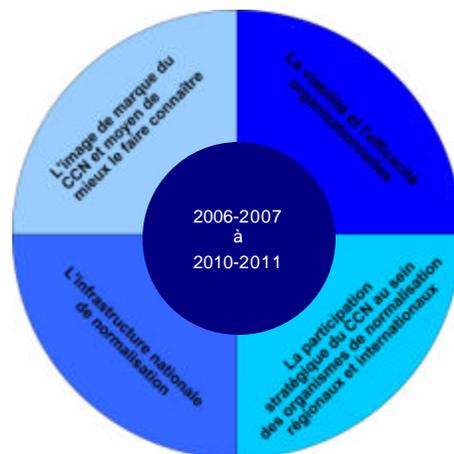
4.2.4 Menaces

- La perte d'employés et de bénévoles entraîne une perte de l'expertise et de l'histoire organisationnelle et influe sur les programmes et les services.
- Des programmes gouvernementaux font concurrence à ceux du CCN (qualité de l'eau, analyses de sol, agriculture) en raison du manque de compréhension de la portée des programmes du CCN.
- Difficulté à gérer les attentes des clients et à répondre à leurs besoins en raison du manque de ressources.
- Les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) visent à réduire les obstacles au commerce, mais risquent d'entraîner une perte de clientèle pour le CCN. Avec ces accords, les entreprises n'ont besoin désormais que d'une seule accréditation pour exercer leurs activités à l'échelle internationale. La clientèle du CCN risque donc de diminuer. Il faut évaluer de nouveau l'impact des avantages associés aux ARM.
- Les médias donnent souvent une image inexacte des questions de normalisation, faisant douter de l'efficacité des normes volontaires au Canada.

5. BUTS, OBJECTIFS, PRIORITÉS ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

5.1 Introduction

Le Plan d'entreprise du CCN résume l'orientation stratégique qui sera celle de l'Organisme au cours des cinq prochaines années. Il est le fruit de la consultation du personnel, de la direction et du Conseil. Les commentaires émis lors des séances de planification de 2005 montrent que la mission, la vision, les buts et les objectifs du CCN demeurent pertinents. Les quatre buts stratégiques du CCN sont indiqués dans le diagramme adjacent. Des modifications mineures ont été apportées pour exprimer des objectifs plus précis (Section 5.3).



Au lieu d'améliorer tout simplement la connaissance qu'a le grand public de son rôle et de ses activités (But 1, Objectif B), le CCN ciblera à présent spécifiquement les principaux groupes d'intéressés. Ce faisant, il réussira mieux à sensibiliser davantage à son existence les principaux publics cibles. Deuxièmement, le CCN n'adaptera désormais ses programmes d'évaluation de la conformité qu'aux marchés internationaux pour lesquels il estime cela approprié (But 4, Objectif A). Et troisièmement, au lieu d'engager tous les pays en développement à participer aux activités internationales de normalisation, le CCN ne ciblera que certains d'entre eux (But 4, Objectif C). À cette fin, il verra à ce que les relations établies avec ces pays soient mutuellement avantageuses pour lui et pour eux. En partageant les connaissances et les outils technologiques dont il s'est servi pour mettre sur pied son propre Système national de normes (SNN), le CCN améliorera du coup au Canada, à travers les travaux qu'il réalisera avec ces pays, la qualité et la valeur de ses programmes et pratiques.

Bon nombre des objectifs du CCN correspondent à ceux énoncés dans la toute récente *Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008*. Ils figurent dans les tableaux des pages suivantes. «Ce qu'on cherche à faire ici, c'est fixer pour le SNN une orientation sur une utilisation de la normalisation qui permette de faire avancer le bien-être économique et social des Canadiens au sein de l'économie mondiale »¹. À cette fin, le CCN a défini, au cours de l'AF 2005-2006, ses quatre grands buts stratégiques qui concourent également en partie aux buts et objectifs contenus dans la SCN. Bon nombre des initiatives qui ont été élaborées au cours de l'AF 2005-2006 ont à présent atteint le stade de la mise en œuvre. Si le CCN a prévu pour chacun de ses objectifs des paramètres pour mesurer les progrès accomplis, ces derniers ne seront cependant pas tous considérés comme faisant partie des Principaux indicateurs de rendement (PIR).

1^{er} but : Mieux faire connaître le CCN et développer son image de marque

Le premier but consiste surtout à tirer parti des relations actuelles du CCN et à en établir de nouvelles pour mieux faire connaître au Canada ce que sont la normalisation et le CCN. Dans le cadre de cette initiative, on procédera à une vérification du matériel de

¹ *Stratégie canadienne de normalisation – Mise en œuvre 2005-2008*, p. 3

communication et de marketing et à un examen des pratiques actuelles en matière d'image de marque, pour pouvoir recommander des améliorations à cet égard. On fera également de la recherche sur le niveau de connaissance d'un échantillon d'intéressés, actuels et ciblés. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui aboutira à une nouvelle stratégie d'image de marque, faisant appel à des méthodes de promotion à court et à long terme du CCN.

Le Programme des membres et les partenariats du CCN sont de plus en plus importants, car ils fournissent à l'Organisme des personnes qui possèdent le savoir-faire nécessaire pour participer aux travaux des comités techniques et d'élaboration de politiques. L'actuelle stratégie de maintien de l'effectif, qui reconnaît cette expertise à travers son programme de récompenses, en est un aspect important. En nouant avec les établissements d'enseignement des relations propices à la création et à la mise en œuvre au Canada de programmes d'éducation et de formation axés sur la normalisation, on contribuera également à la réalisation de ce but premier.

2^e but : Assurer la viabilité et l'efficacité de l'organisation

Le deuxième but de ce plan est d'améliorer la viabilité et l'efficacité de l'organisation.

Des stratégies telles celle de la récupération de 99 % des coûts des programmes d'évaluation de la conformité et celle voulant que l'on demeure dans les limites de 1,5 % du résultat net budgétisé, témoignent de l'approche financière responsable du CCN. La viabilité du SNN et du CCN repose pour une bonne part sur les compétences en matière de normalisation. Le Conseil a donc affecté 1,8 % de son budget salarial à la formation du personnel. En réalisant auprès de la clientèle des sondages pour définir les attentes de cette dernière et déceler les lacunes de ses services, le CCN peut s'assurer que ses programmes et services demeurent pertinents. Il examinera officiellement les questions soulevées par les clients au cours de l'AF 2006-2007.

3^e but : Développer l'infrastructure du Système national de normes

Le CCN s'est donné comme troisième but d'orienter les efforts et les ressources de manière à renforcer l'infrastructure nationale de normalisation et d'accréditation du Canada. Ses objectifs, dans ce domaine, seront d'attirer des clients pour ses services d'accréditation, afin de conforter sa position en tant qu'organisme national d'accréditation. Conformément à sa stratégie d'image de marque, le CCN se propose de renforcer sa position au pays. Pour y parvenir, il s'emploiera activement à informer les artisans de la politique publique et autres publics cibles de la pertinence des approches de normalisation.

4^e but : User de stratégie dans sa participation aux activités internationales et régionales

L'une des principales forces et l'un des principaux avantages concurrentiels du CCN résident dans les travaux qu'il réalise à l'échelle internationale. Le quatrième but du CCN sera de continuer à miser sur sa réputation internationale de chef de file de la normalisation. Le CCN a multiplié ses efforts pour établir des partenariats et des accords avec des organismes de normalisation régionaux et internationaux. Même si la plupart de ces accords sont avantageux pour ses clients, le CCN se propose de les examiner de près pour voir s'ils sont toujours rentables et leur procurent une valeur ajoutée.

La contribution de grande portée du CCN à la formation des personnes issues de pays en développement crée des possibilités mutuellement avantageuses. En particulier, les travaux que réalisent le CCN dans ces pays améliorent la qualité et la pertinence de ses programmes et pratiques au Canada. Le CCN engagera certains pays en développement, par exemple le

Costa Rica et de nouveaux marchés comme la Chine, le Brésil et l'Inde, à se joindre aux efforts qu'il déploie continuellement pour user de stratégie dans la participation aux activités des organisations de normalisation régionales et internationales. Il a connu beaucoup de succès dans ce domaine, spécialement à travers sa participation aux activités du Comité pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et, plus récemment, en tant que membre du Groupe consultatif du président du DEVCO.

Les progrès réalisés en vue l'établissement de normes, de méthodes de certification et de lignes directrices internationales mutuellement acceptables en matière d'accréditation ont contribué à donner aux entreprises asiatiques et canadiennes un meilleur accès au marché de leurs pays respectifs. Dans le cadre de ces initiatives internationales, le CCN mettra l'accent sur le renforcement des réseaux d'accréditation dans le monde, la réduction des obstacles commerciaux liés à la normalisation et la facilitation de la participation aux forums nationaux, régionaux et internationaux sur la normalisation.

Conclusion

Le schéma figurant à la fin de la section 5.2 illustre l'orientation qui sera celle du CCN au cours de la période de planification considérée et indique clairement la façon dont ses buts stratégiques s'accordent avec sa mission, sa vision et son mandat. L'atteinte des buts du CCN sera mesurée au moyen des résultats escomptés et des paramètres de mesure fixés pour les objectifs correspondants pour l'AF 2006-2007. Les buts et les objectifs qui les accompagnent, de même que les paramètres de mesure et les résultats attendus sont présentés dans les tableaux de la section 5.3 du présent document. On y trouve aussi une évaluation de la performance depuis le début de l'AF 2005-2006. Signalons que certains éléments d'évaluation y sont mentionnés plusieurs fois, car certains résultats attendus sont les mêmes pour des objectifs différents. Le CCN présentera en détail dans son Rapport annuel de l'AF 2005-2006 les résultats obtenus pour cet exercice.

5.2 Domaines prioritaires pour le CCN

Compte tenu des principaux buts du CCN, voici quels seront les principaux domaines prioritaires de l'Organisme pour l'AF 2006-2007.

Infrastructure nationale et développement de la participation aux travaux du SNN

Si le CCN est depuis longtemps considéré sur la scène internationale comme un leader de la normalisation, il doit cependant mieux se faire connaître au pays. En confortant les activités d'élaboration de normes et d'accréditation tout en maintenant l'intégrité de ses programmes, le CCN créera de nouvelles possibilités de se faire connaître à l'échelle nationale. Il cherchera au Canada à établir des partenariats avec des organisations qui ne font actuellement pas partie du SNN. En attirant de nouveaux partenaires et clients, on renforcera la participation aux activités du SNN et assurera une meilleure durabilité des niveaux de financement des systèmes de normes.

L'une des façons dont le CCN continue de défendre l'importance du rôle joué par le SNN au Canada est de contribuer à la réduction du fardeau réglementaire – la réglementation intelligente. Il travaille activement avec le gouvernement fédéral pour faire prendre conscience de la nécessité d'adopter de nouvelles approches réglementaires. Il a d'ailleurs souligné le besoin d'insérer dans la nouvelle version de la Directive du gouvernement fédéral sur les activités de réglementation une déclaration dans ce sens. Il entend continuer au cours de l'AF 2006-2007 à se faire l'avocat de la réglementation intelligente.

C'est aussi en appuyant l'initiative du gouvernement fédéral sur le partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) que le CCN peut exercer son influence dans ce secteur prioritaire. Le CCN a, dans le domaine de la normalisation, apporté sa contribution à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette initiative et, en particulier, en ce qui a trait au transport des matières dangereuses et à l'amélioration de la coopération dans le domaine de la métrologie. Et il entend continuer à le faire pour soutenir cette initiative fort importante.

Le CCN participera comme par le passé aux accords commerciaux nationaux et internationaux. Au pays, l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), qui a pour but de réduire et d'éliminer les obstacles aux échanges intérieurs et de maintenir un marché intérieur ouvert et stable, est l'un des accords nationaux auxquels il prend une part active. Sur la scène internationale, le CCN apporte sa contribution à l'élaboration d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. Il participe, par exemple, aux travaux du Comité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'occupe de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC). Les signataires de cet accord essaient de faire en sorte que les règlements, les normes, les essais et les méthodes de certification ne créent pas d'obstacles inutiles. Le CCN repère les secteurs pertinents dans lesquels le recours à la normalisation pourrait faciliter le développement des échanges commerciaux nationaux et internationaux. Qui plus est, grâce au meilleur accès procuré par le CCN aux experts et organisations du SNN, les questions liées au commerce pourront être réglées d'une manière plus efficiente et plus efficace.

Certains services d'accréditation du CCN font face à une nouvelle concurrence, tant au pays qu'à l'étranger. Le CCN continuera de surveiller le milieu commercial changeant pour faire en sorte de demeurer au Canada l'organisme d'accréditation de choix.

Consolider la position du CCN dans le monde

En tant que leader de renommée internationale de la normalisation, le CCN continuera de renforcer les réseaux mondiaux qu'il a établis dans ce domaine et dans celui de l'évaluation de la conformité. Ce faisant, il conservera la notoriété acquise aux échelles internationale et régionale. Le CCN poursuivra également les efforts faits pour tenter d'obtenir pour le Canada

des rôles de participant et de leader au sein de plusieurs forums internationaux et régionaux, parmi lesquels : le Conseil et le Bureau de gestion technique (TMB) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/TMB), le Conseil de direction et le Bureau de gestion de la normalisation de la Commission électrotechnique internationale (CEI/SMB), l'International Accreditation Forum (IAF), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) et le Groupe du président du DEVCO. De plus, le CCN appuie énergiquement la candidature d'un Canadien à la présidence de la CEI pour la période considérée. Comme par le passé, il travaillera avec les pays en développement, privilégiant ceux avec lesquels un tel rapport serait mutuellement bénéfique.

Les partenariats et la notoriété du CCN

Pour pouvoir encore mieux réussir à faire connaître le Système national de normes et à encourager le recours, le CCN s'est donné comme autre grande priorité de l'AF 2006-2007 d'étendre sa notoriété à l'échelle nationale. Il lancera donc une stratégie renouvelée d'image de marque qui stimulera un plus grand intérêt à son égard et favorisera le développement d'une meilleure connaissance du SNN. Seront au nombre des tactiques efficaces de communication et de marketing utilisées : les exposés, les histoires de réussite, les activités spéciales et la promotion du Programme des membres.

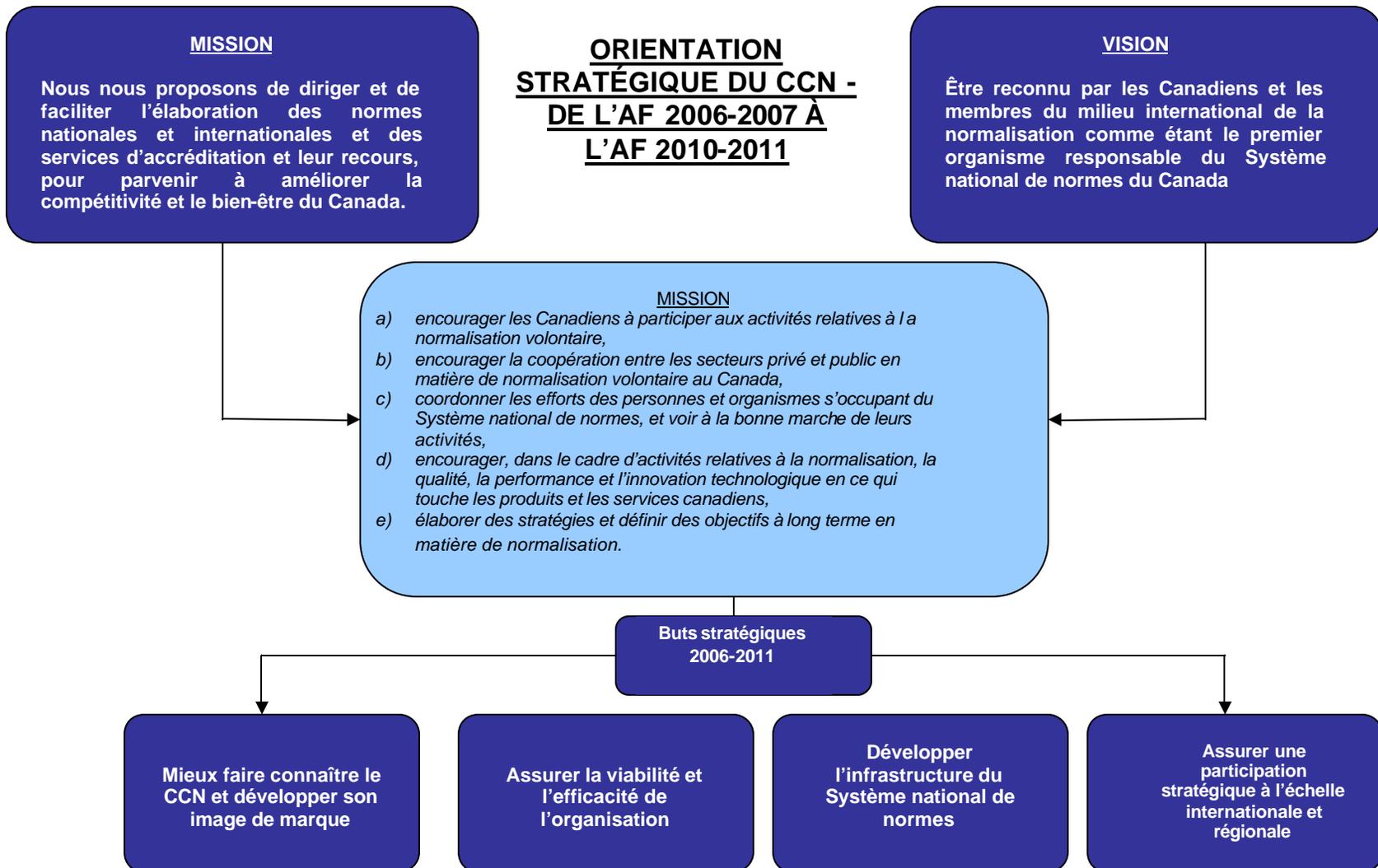
Le CCN poursuivra également les efforts menés pour quantifier la valeur de la normalisation. Il pourra ainsi exprimer les avantages économiques des activités nationales et internationales de normalisation, ainsi que le besoin d'un financement supplémentaire pour assurer une participation plus efficace aux activités de normalisation.

Pour y parvenir, il continuera également à étudier la faisabilité de la création d'un Centre éducatif de recherches sur la normalisation.

Excellence organisationnelle : durabilité et efficacité

Le CCN se propose de consacrer efforts et ressources à l'amélioration de la durabilité et de l'efficacité des activités d'accréditation et d'élaboration de normes du Canada. Un élément clé de cette initiative sera d'assurer l'efficacité de son organisation. Il prévoit pour cela d'adopter plusieurs pratiques organisationnelles centrées sur l'avenir, telles que le mentorat des membres, l'utilisation et le perfectionnement continu de son Système de management de la qualité (SMQ) et le recours à des pratiques efficaces en matière de régie.

Une autre grande priorité du CCN sera de s'assurer des niveaux de financement appropriés pour garantir le bon fonctionnement du SNN. L'Organisme montrera aux organisations engagées dans les travaux de normalisation volontaire la valeur qu'il y a à s'investir davantage dans les activités de normalisation nationales et internationales. Pour éviter l'érosion des contributions apportées par le passé par les Canadiens, il est de plus en plus indispensable de se procurer des ressources additionnelles. C'est ainsi que la somme de ces entreprises garantira l'existence d'un SNN plus efficace et plus durable.



5.3 Buts et objectifs

1 ^{er} but				
Établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats au sein du Système national de normes et resserrer les liens existants, et ce, afin de mieux faire connaître l'importance de l'élaboration et de l'utilisation au Canada des normes et de la mise en œuvre au pays de programmes d'accréditation et de leur recours.				
1 ^{er} but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
A) Soigner partout au Canada l'image de marque du CCN, autrement dit mieux faire connaître le CCN et l'évaluation de la conformité au Canada	<p>Une recherche sur la notoriété de l'image de marque est en cours. La phase de cette année du projet comprend la réalisation de travaux de recherche pour examiner le niveau actuel de connaissance de l'image de marque, l'examen des pratiques actuelles en la matière et la formulation de recommandations d'améliorations. Le projet aboutira à une stratégie renouvelée d'image de marque faisant appel à des façons de promouvoir le CCN à court et à long terme. La mise en œuvre des tactiques s'étalera sur plusieurs années.</p> <p>La mise en œuvre du plan annuel de marketing et des communications pour 2005-2006 est en cours, l'accent étant mis sur une meilleure sensibilisation des publics cibles (consommateurs, organismes de réglementation du gouvernement, entreprises) du Canada.</p>	<p>Une stratégie d'image de marque renouvelée comportant des façons de promouvoir le CCN à court et à long terme.</p> <p>Évaluation selon certains critères de la sensibilisation des publics cibles à l'image du CCN</p> <p>Mise en œuvre du plan annuel de marketing et des communications du CCN</p>	<p>Services intégrés</p> <p>Autres directions participantes : TOUTES</p>	v

* V – Indique qu'il s'agit de principaux indicateurs de rendement du CCN (PIR).

1 ^{er} but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
<p>B) Mieux faire comprendre aux groupes d'intéressé le rôle du CCN et celui de ses activités</p>	<p>Réalisation tous les deux ans de sondages sur la satisfaction de la clientèle du CCN. Deux programmes seront examinés en 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme des membres : 2005-2006 Résultat : 7,01 % sur 10, diminution de 4% par rapport à 2003 Résultat réel : 7,29 sur 10 - Programme d'accréditation des laboratoires (PALCAN) (cible – 2 % de plus) <p>Le diaporama et le discours de base sur le SNN et le matériel (proposition de valeur) sur les avantages de la participation sont terminés. Les présentations sont en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de forums pancanadiens sur la normalisation dans cinq provinces et territoires - Journée mondiale de la normalisation 2005 et 35^e anniversaire du CCN - Adaptation de discours pour le directeur général, le président et les employés du CCN <p>La mise en œuvre du plan annuel de marketing et des communications pour 2005-2006 est en cours, l'accent étant mis sur une meilleure sensibilisation des publics cibles du Canada.</p>	<p>Atteinte des cibles établies pour la satisfaction de la clientèle du CCN, mesurée au moyen des sondages réalisés sur le sujet par le CCN</p> <p>Discours et présentations (histoires de réussite, proposition de valeur) devant des publics cibles</p> <p>Mise en œuvre du plan annuel de marketing et des communications du CCN</p>	<p>Services intégrés, Commerce et affaires intergouv.</p> <p>Autres directions participantes : TOUTES</p>	<p>v</p>

1 ^{er} but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	Le CCN a participé à la rédaction des ébauches successives de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation (DGAR) à l'appui de l'initiative de la réglementation intelligente. Parmi les prochaines étapes, on prévoit la participation du CCN aux consultations publiques et à la 3 ^e édition du rapport intitulé <i>Réglementation intelligente : rapport sur les initiatives et les projets</i> .	Participer aux activités de réglementation intelligente, en particulier en préconisant l'adoption par le gouvernement du Canada d'un énoncé de principes concernant l'utilisation de normes et l'évaluation de la conformité dans les règlements fédéraux.		
C) Encourager l'élaboration et la mise en œuvre au Canada d'un programme d'éducation et de formation dans le domaine de la normalisation, en particulier au niveau postsecondaire et à celui des secteurs commerciaux	Un document sur la création d'un centre canadien de recherches sur la normalisation, soumis au Conseil le 14 septembre 2005, décrivant la recherche en cours Établissement d'une politique du CCN visant à mettre à la disposition des établissements d'enseignement accrédités des normes ISO	Établir de nouveaux partenariats stratégiques en s'efforçant de réaliser diverses possibilités avec des établissements d'enseignement et des groupes de l'industrie et du gouvernement.	Normes Autres directions touchées : TOUTES	
D) Soutenir la cueillette et la diffusion de données de recherche sur la valeur et l'importance de la normalisation au Canada	Une première recherche sur la création d'un centre d'excellence pour la recherche dans le domaine de la normalisation est en cours, conformément à l'objectif 1 c)	Étudier les aspects économiques et les avantages de quantifier l'intérêt de la participation aux activités canadiennes de normalisation volontaire. Mener une recherche afin d'inciter les organisations à participer à la création d'un centre d'excellence pour la recherche dans le domaine de la normalisation.	Commerce et affaires intergouv. Autres directions touchées : Normes	

1 ^{er} but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
<p>E) Encourager le recours au Système national de normes (SNN)**</p> <p>(**Voir l'objectif 6.1 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008)</p>	<p>Le Groupe de travail Vision de l'avenir met en œuvre des recommandations visant à encourager le recours au Système national de normes (SNN). On a rédigé la version définitive du matériel sur les avantages de la participation (proposition de valeur), et l'on fait actuellement des exposés, conformément à l'objectif 1b). Un rapport d'étape sur les travaux du Groupe de travail Vision de l'avenir est présenté à chaque réunion du Conseil. Un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations sera présenté au Conseil en décembre 2005.</p> <p>Le CCN a conclu avec le Programme de gestion de la qualité - Services des laboratoires de l'Ontario Medical Association (OMA) une entente en vue de la mise sur pied d'un programme commun d'accréditation des laboratoires médicaux.</p> <p>Un protocole d'entente a été signé avec le Conseil canadien d'agrément des services de santé.</p> <p>Participation soutenue du CCN aux travaux des comités de normalisation des dossiers de santé électroniques (DSE) d'Inforoute Santé.</p>	<p>Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail Vision de l'avenir</p> <p>Préparation d'une analyse de rentabilité sur l'obtention de fonds supplémentaires pour assurer la participation à la normalisation volontaire et la traduction des Normes nationales du Canada (NNC). Utiliser cette analyse pour obtenir les fonds nécessaires.</p> <p>Examiner les possibilités de participation du SNN aux secteurs des soins de santé et autres.</p>	TOUTES	

1 ^{er} but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>Publication de la revue <i>CONSENSUS</i> (numéro du 14 octobre 2005) sur le thème «Des normes pour un monde plus sûr », mettant en évidence la contribution du SNN aux soins de santé.</p> <p>Le diaporama et le discours de base sur le SNN et le matériel (proposition de valeur) sur les avantages de la participation sont terminés. Les présentations sont en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de forums pancanadiens sur la normalisation, dans cinq provinces et territoires - Journée mondiale de la normalisation 2005 et 35^e anniversaire du CCN - Adaptation de la proposition de valeur de la normalisation pour les discours du directeur général, du président et des employés du CCN, conformément à l'objectif 1 b). 	Discours et présentations (histoires de réussite, proposition de valeur)		
<p>F) Encourager la poursuite des travaux de développement du Programme des membres du CCN**</p> <p>(**Voir l'objectif 5.1 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008)</p>	<p>L'élaboration de la stratégie de maintien de l'effectif est en cours.</p> <p>Des statistiques sur le recrutement seront disponibles à la fin de l'exercice.</p>	<p>Élaboration d'un plan de travail prévoyant une stratégie de maintien de l'effectif, de recrutement et de formation pour le Programme des membres du CCN</p> <p>Adoption d'un plan d'action donnant suite aux recommandations issues des résultats du sondage sur le Programme des normes du CCN (y compris le Programme des membres)</p>	<p>Normes</p> <p>Autres directions touchées : Évaluation de la conformité, Services intégrés</p>	

1 ^{er} but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
		Évaluer l'efficacité du cadre de formation adopté en 2005-2006. Établir des mesures pour le recrutement de participants appartenant aux publics cibles. Remise des Prix du Programme des membres		

2^e but

Améliorer les pratiques et les politiques axées sur la pérennité et l'efficacité du SNN et du CCN et en élaborer de nouvelles.

2 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
A) Recourir à des mécanismes de financement novateurs et durables pour aider à la réalisation des futures activités**	Le Groupe de travail Vision de l'avenir met en œuvre des recommandations ayant pour but d'encourager le recours au Système national de normes (SNN). Le matériel sur les avantages de la participation (proposition de valeur) est prêt et des présentations sont en cours, conformément à l'objectif 1 b). Un rapport d'étape sur les activités du groupe de travail est présenté à chaque réunion du Conseil. Un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations sera présenté au Conseil en décembre 2005. À la fin de l'année financière, on saura si l'on a obtenu les résultats financiers attendus.	Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail Vision de l'avenir Préparation d'une analyse de rentabilité sur l'obtention de fonds supplémentaires pour assurer la participation à la normalisation volontaire et la traduction des Normes nationales du Canada (NNC). Utiliser cette analyse pour demander au gouvernement du Canada des fonds supplémentaires pour le CCN. À la fin de l'exercice, les résultats financiers nets se situeront dans les limites de 1,5 % inférieures ou supérieures au budget.	Finances et Administration, Normes, Évaluation de la conformité Autres directions touchées : TOUTES	V V

* V – Indique qu'il s'agit de principaux indicateurs de rendement du CCN (PIR).

2 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>En date du 30 septembre 2005, le taux de recouvrement des coûts depuis le début de l'exercice pour les programmes d'évaluation de la conformité est de 97 %, soit un peu moins que les 99 % visés. À la fin de l'exercice financier, on saura si l'on a atteint les cibles prévues en matière de récupération des coûts.</p>	<p>Atteindre les cibles prévues en matière de récupération des coûts pour les programmes d'évaluation de la conformité.</p>		
<p>B) Établir, pour les mettre en œuvre, des pratiques en matière d'orientation et de mentorat, et favoriser les possibilités de perfectionnement professionnel</p>	<p>La mise en œuvre de pratiques d'orientation et de mentorat est en cours.</p> <p>En date du 30 septembre 2005, la part du budget salarial consacré à la formation depuis le début de l'exercice est de 0,78 %, soit moins que la cible fixée de 1,8 %. On prévoit néanmoins atteindre à la fin de l'exercice la cible fixée pour 2005-2006, soit 1,8 %.</p>	<p>Institutionnaliser des pratiques de mentorat organisationnelles.</p> <p>Consacrer 1,8 % du budget salarial à la formation du personnel</p>	<p>Finances et Administration (Ressources humaines) Normes (Programme des membres)</p> <p>Autres directions touchées : TOUTES</p>	<p>V</p>
<p>C) S'assurer régulièrement que les produits, les programmes et les services du CCN sont efficaces et durables</p>	<p>Les recommandations formulées à la suite de l'Examen spécial du CCN et des vérifications financières, internes et de la qualité annuelles du CCN sont mises en œuvre dans le cadre des activités habituelles. Elles sont publiées dans les rapports pertinents présentés au Conseil et à ses Comités de vérification et de régie de la société ainsi que dans les plans de travail de la Direction, selon les exigences.</p>	<p>Mise en œuvre des recommandations liées aux vérifications internes et de la qualité annuelles et aux résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle.</p>	<p>Exécutif, Services intégrés</p> <p>Autres directions touchées : TOUTES</p>	

2 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>En date du 30 septembre 2005, voici les résultats depuis le début de l'exercice décrivant les délais de réponse aux demandes des clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services d'information et de recherche – Taux cible : 97 %, taux actuel : 97 % - Centre de documentation technique – Taux cible : 97 %, taux actuel : 94 % - Administration – Taux cible : 99 %, taux actuel : 98 % <p>On aura en main à la fin de l'exercice les données concernant l'atteinte de ces cibles. Les sondages sur la satisfaction de la clientèle du CCN sont réalisés tous les deux ans. Deux programmes seront visés en 2005-2006 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des normes (cible : 3 % de plus) - Programme d'accréditation des laboratoires (PALCAN) (cible : 2 % de plus) <p>Les sondages seront réalisés conformément à l'objectif 1b)</p> <p>Selon les recommandations faites par la direction du CCN, au terme de l'examen annuel de la mise en œuvre du Système de management de la qualité (SMQ), la réalisation d'analyses de rentabilité est un domaine où il y a lieu d'apporter des améliorations. À mesure que le SMQ du CCN arrive à maturité, les procédures de gestion de la qualité en vigueur à ce sujet sont modifiées et le gestionnaire de la qualité du CCN travaille avec les directions pour assurer sa bonne utilisation interne.</p>	<p>Respecter les normes de service cibles de la Direction. Améliorer et mieux faire connaître les services du Point d'information de l'OMC/ALÉNA, le Service d'information et de recherche et le Centre de documentation technique pour faire en sorte qu'ils demeurent pertinents pour la clientèle.</p> <p>Atteindre le taux de satisfaction cible des clients du CCN, satisfaction mesurée au moyen des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle</p> <p>Utiliser le SMQ pour réaliser les analyses de rentabilité afin d'appuyer les nouveaux secteurs de travail proposés.</p>		V

2 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
<p>D) Créer un mécanisme d'établissement des priorités, de l'organisation, conçu pour permettre au Conseil, à la direction et au personnel de savoir à quels travaux se consacrer et à quelles ressources faire appel</p>	<p>Le mécanisme d'établissement des priorités sera prêt d'ici la fin de 2005-2006.</p>	<p>Mise en œuvre du mécanisme d'établissement des priorités et intégration de ce mécanisme au Système de management de la qualité (SMQ) du CCN.</p>	<p>Services intégrés</p> <p>Autres directions touchées : TOUTES</p>	
<p>E) Encourager le recours à des pratiques efficaces en matière de régie et continuer à mettre ces dernières en œuvre</p>	<p>Élaboration et mise œuvre constantes de politiques de régie. Le CCN donne suite au rapport que le Conseil du Trésor a présenté au Parlement en février 2005, qui examine le cadre de régie des sociétés d'État du gouvernement du Canada.</p> <p>Le plan de relève du Conseil est prêt, autant qu'il puisse l'être. Les mandats du président et du directeur général ont été renouvelés pour trois ans et le renouvellement de ceux de plusieurs autres membres du Conseil est en cours.</p> <p>Des pratiques exemplaires sont constamment mises en œuvre, notamment celles prévues dans le rapport de février 2005 du Conseil du Trésor.</p>	<p>Politiques, procédures et rapports efficaces de régie dans le rapport annuel, le plan d'entreprise et autres documents présentés au Parlement et au gouvernement</p> <p>Mise en œuvre de la planification de la relève du Conseil</p> <p>Intégration proactive des pratiques de régie exemplaires conformément aux exigences du Bureau du vérificateur générale (BVG) du Canada, du bureau du Conseil privé (BCP) et du Secrétariat du Conseil du Trésor et aux pratiques de l'industrie, lorsque cela s'applique aux sociétés d'État.</p>	<p>Services intégrés</p> <p>Autres directions touchées : TOUTES</p>	

2 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>Les recommandations faites à l'issue de l'Examen spécial du CCN et des vérifications annuelles financières, internes et de la qualité du CCN sont mises en œuvre dans le cadre des activités habituelles et figurent dans les rapports présentés au Conseil et à ses Comités de vérification et de régie de la société, ainsi que dans les plans de travail des directions, s'il y a lieu, conformément à l'objectif 1 b).</p> <p>Les résultats quant à l'atteinte de cet objectif seront disponibles après la vérification financière du CCN, à la fin de l'exercice.</p> <p>La mise en œuvre du Plan de travail du Comité de régie de la société est en cours.</p>	<p>Mise en œuvre des recommandations des vérifications financières, internes et de la qualité annuelles.</p> <p>Opinion sans réserve du vérificateur</p> <p>Mise en œuvre d'un plan de travail du Comité de régie de la société</p>		V

3^e but				
Se consacrer (temps et ressources) aux activités du Canada liées au renforcement de l'infrastructure nationale d'élaboration de normes et de mise en œuvre de programmes d'accréditation.				
3^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
A) Attirer des partenaires du domaine de l'accréditation et accroître le nombre de la clientèle accréditée pour consolider la position du CCN en tant qu'organisme national d'accréditation	Depuis le début de l'exercice, quatre organismes sont venus s'ajouter au programme d'accréditation des laboratoires et deux au programme des organismes d'inspection. Cette augmentation a été partiellement atténuée par la perte de deux clients du programme d'accréditation des Système de management.	Augmentation de 37 du nombre de client accrédités (tous programmes et tous partenaires accrédités confondus)	Évaluation de la conformité, Normes	V
B) Faire participer les nouveaux intéressés de l'industrie aux travaux du SNN	Les statistiques sur le nombre d'intéressés actifs de l'industrie seront disponibles à la fin de l'exercice.	Accroître le nombre d'intéressés de l'industrie qui participent activement aux travaux des comités de normalisation. Discours et présentations (histoires de réussite, proposition de valeur) devant les publics cibles	Normes Autres directions touchées : TOUTES	
C) Établir des partenariats, projets et processus de normalisation susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs en matière de politique sociale (p. ex. santé, sécurité et environnement)**	Le CCN a conclu avec l'Ontario Medical Association, Quality Management Program – Lab Services un accord en vue de l'établissement d'un programme commun d'accréditation des laboratoires médicaux, ainsi qu'un protocole d'entente avec le Conseil canadien d'agrément des services de santé (CCASS).	Recherche et recommandations en vue de la création d'une base de données nationale sur les incidents liés à la santé et à la sécurité relatifs aux produits, aux systèmes et aux services (en cours)	Normes, Commerce et Affaires intergouv. Autres directions touchées : TOUTES	

* V – Indique qu'il s'agit de principaux indicateurs de rendement du CCN (PIR).

3 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
<p>(** Voir l'objectif 4.1 de la Stratégie canadienne de normalisation - Mise à jour 2005-2008)</p>	<p>Le CNC/CEI a créé un groupe de travail en vue de l'établissement d'une base de données nationale sur les incidents et les blessures – non limitée au seul domaine de l'électricité mais englobant plutôt tous les types d'incidents. La Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI) a entrepris d'établir plusieurs partenariats parmi lesquels : SmartRisk, Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP). Cette base de données est censée servir de première étape à l'élaboration de normes et de codes nationaux sur la sécurité.</p> <p>Un document du CCN, intitulé <i>Vers une application plus vaste au Canada de la normalisation volontaire dans le secteur des soins de santé – Résultats d'un projet de consultation sur les soins de santé</i>, présenté le 8 juin 2005, contenait les résultats détaillés d'une recherche et des recommandations à ce sujet, conformément à l'objectif 1 e).</p> <p>Participation soutenue du CCN aux travaux des comités de normalisation des dossiers de santé électroniques (DSE) d'Inforoute Santé.</p>	<p>Recherche et recommandations concernant l'application stratégique de la normalisation dans les domaines des soins de santé et de la sécurité.</p>		

3 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	Publication de la revue <i>CONSENSUS</i> (numéro du 14 octobre 2005) sur le thème « Des normes pour un monde plus sûr », mettant en évidence la contribution du SNN aux soins de santé.			
<p>D) Améliorer la coordination stratégique et les outils de surveillance du CNC/ISO et du CNC/CEI**</p> <p><i>(** Voir l'objectif 1.1 de la Stratégie canadienne de normalisation - Mise à jour 2005-2008)</i></p>	Les résultats, présentés par principal indicateur de rendement, seront connus à la fin de l'exercice.	<p>Incidence du Canada sur la politique de normalisation internationale et sa gestion ainsi sur que les décisions techniques de l'ISO et de la CEI.</p> <p>Participation du Canada aux comités internationaux d'élaboration de normes, d'orientation des politiques et de gestion dans ce domaine.</p> <p>Viabilité des normes internationales au Canada, mesurée selon le pourcentage de Normes nationales du Canada approuvées à la suite de l'adoption ou de l'adaptation de normes ISO/CEI.</p>	<p>Normes</p> <p>Autres directions touchées : TOUTES</p>	<p>V</p> <p>V</p> <p>V</p>

3 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
<p>E) Repérer les questions de normalisation émergentes et nouvelles pour pouvoir en faire l'analyse**</p> <p><i>(** Voir l'objectif 4.4 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008)</i></p>	<p>Documents d'orientation présentés aux réunions du Conseil tenues en avril, juin, septembre et décembre 2005 portant sur les diverses questions traitées dans la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008 et le Plan d'entreprise du CCN.</p>	<p>Documents d'orientation et séances d'information sur les questions actuelles ou nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document de discussion énumérant les possibilités d'appliquer les normes et les mesures d'évaluation de la conformité existantes susceptibles d'éliminer les obstacles au commerce dans les nombreux accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux signés par le Canada - Document de discussion sur les meilleures pratiques susceptibles de favoriser les activités canadiennes liées au commerce - Document de discussion contenant des recommandations sur la création d'un « Centre d'excellence pour la recherche dans le domaine de la normalisation » chargé de recueillir et de diffuser des données de recherche sur l'intérêt et l'importance de la normalisation au Canada 	<p>Commerce et affaires intergouv.</p> <p>Autres directions touchées : TOUTES</p>	
<p>F) Encourager la coopération intergouvernementale dans le domaine de la normalisation**</p> <p><i>(** Voir l'objectif 4.2 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008)</i></p>	<p>Détermination constante des possibilités au sein du CCPT et participation continue au CCNSP</p>	<p>Cerner les obstacles commerciaux communs aux provinces et aux territoires et promouvoir des mécanismes et des solutions de normalisation (CCPT).</p>	<p>Commerce et Affaires intergouv.</p> <p>Autres directions touchées : Normes, Évaluation de la conformité</p>	

3 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>Le CCN a eu des réunions avec Industrie Canada (IC) pour discuter de la participation du CCN à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), notamment les activités du Conseil des premiers ministres. On a créé un groupe de travail chargé de cerner les secteurs où la normalisation faciliterait le commerce interprovincial, auquel participerait le CCN.</p>	<p>Mener une recherche pour savoir quels secteurs, du point de vue provincial et territorial, bénéficieraient de l'utilisation et de l'acceptation d'accords multilatéraux.</p>		
<p>G) Inciter les représentants de la réglementation et des politiques publiques à saisir les occasions d'appliquer les approches en matière de normalisation*</p> <p>(**Voir l'objectif 4.3 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008)</p>	<p>Des statistiques sur l'augmentation du nombre d'organismes de réglementation actifs seront disponibles à la fin de l'exercice.</p> <p>Le diaporama et le discours de base sur le SNN et le matériel sur les avantages de la participation (proposition de valeur) sont terminés. Les présentations sont en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de forums pancanadiens sur la normalisation dans cinq provinces et territoires. - Journée mondiale de la normalisation 2005 et 35^e anniversaire du CCN - Adaptation de la proposition de valeur pour les discours du directeur général, du président et des employés du CCN, conformément à l'objectif b) 	<p>Accroître au sein des comités de normalisation le nombre d'organismes de réglementation actifs.</p> <p>Discours et présentations (histoires de réussite, proposition de valeur) à l'intention des organismes de réglementation et des publics cibles</p>	<p>Toutes les directions</p>	<p>V</p>

3 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>Le discours de base sur le SNN et les notes d'allocution qui l'accompagnent sont terminés. Ce matériel sera utilisé dans le cadre d'une tournée pancanadienne d'exposés présentés aux publics ciblés par le CCN, conformément aux objectifs 1b) et 1 e</p> <p>Le CCN a participé à la rédaction des ébauches successives de la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation (DGAR) à l'appui de l'initiative de la réglementation intelligente. Il a participé aux consultations publiques et apporté sa contribution à la 3^e édition du rapport intitulé <i>Réglementation intelligente : rapport sur les initiatives et les projets</i>, ainsi que le prévoit l'objectif 1(b).</p> <p>Le rapport final du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente (CCERI) a été publié en septembre 2004.</p>	<p>Participer aux activités de réglementation intelligente, en particulier en favorisant l'adoption d'un énoncé de principes du gouvernement du Canada sur l'utilisation des normes et des méthodes d'évaluation de la conformité dans les règlements fédéraux.</p>		

4^e but				
Maintenir la réputation internationale de leader de la normalisation que s'est acquise le Canada et son efficacité dans ce rôle, tout en se fixant des priorités en matière de participation aux activités internationales et régionales d'élaboration de normes et d'accréditation.				
4^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
A) Adapter les programmes d'évaluation de la conformité du CCN aux marchés internationaux, s'il y a lieu.	Les rapports du Canada avec des économies qui croissent rapidement comme le Brésil, l'Inde et la Chine ont créé plusieurs possibilités en matière de normalisation et d'évaluation de la conformité.	Recherches et analyses visant à étendre les programmes actuels aux marchés internationaux, afin de répondre aux besoins des intéressés.	Évaluation de la conformité Autres directions touchées : Commerce et Affaires intergouv.	
B) Évaluer la participation aux travaux des organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, et user de stratégie dans cette participation.	Le CCN conserve son statut de signataire des Accords de reconnaissance mutuelle de l'International Accreditation Forum (IAF), de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), de l'International Laboratory Accreditation Conference (ILAC), de l'Asia-Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) et de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC). Le CCN a signé un protocole d'entente avec l'Administration chinoise de normalisation (ACN), créant ainsi de nouvelles possibilités de collaboration avec ses homologues chinois de la normalisation.	Élaboration et utilisation d'outils permettant d'évaluer l'incidence sur le marché canadien des ententes actuelles ou proposées en matière d'accréditation volontaire	Commerce et Affaires intergouv., Normes, Évaluation de la conformité	V V

* V – Indique qu'il s'agit de principaux indicateurs de rendement du CCN (PIR).

4 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>Les résultats, présentés par principal indicateur de rendement, seront connus à la fin de l'exercice.</p>	<p>Taux de participation du Canada aux comités d'élaboration de normes, d'orientation des politiques de normalisation et de gestion des normes.</p> <p>Pertinence des normes internationales utilisées au Canada, mesurée selon le pourcentage de Normes nationales du Canada approuvées à la suite de l'adoption ou de l'adaptation de normes ISO/CEI.</p> <p>Réel leadership au sein du Conseil de l'ISO, de l'ISO/TMB, du CB de la CEI, du SMB de l'IAF, de la PAC, de l'IAAC, de l'ILAC et de l'APLAC (conformément aux PIR), lorsque cela est pertinent</p> <p>Appuyer la candidature d'un Canadien à la présidence de la CEI.</p>		V
<p>C) Continuer à engager les pays en développement dans les travaux de normalisation**</p> <p><i>(** Voir l'objectif 3.1 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008)</i></p>	<p>Le CCN a accueilli la réunion du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) et s'est procuré des fonds de parrainage supplémentaires pour appuyer la participation en plus grand nombre des pays en développement.</p> <p>Le CCN a été chargé par l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) de réaliser des projets de développement des capacités au Costa Rica, qui sont actuellement en cours.</p>	<p>Instrument d'évaluation de l'efficacité, de l'incidence et des résultats des activités d'aide au développement du CCN liées à la normalisation</p>	<p>Commerce et affaires intergouv.</p> <p>Autres directions touchées : Normes, Évaluation de la conformité</p>	

4 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>Le CCN a signé avec le ministère de la Gestion des normes de la Malaisie et le Bureau de la normalisation de Trinité-et-Tobago un accord sur l'établissement d'un service <i>Export Alerte!</i>.</p> <p>Le CCN continuera de relever son profil en matière d'aide au développement international et de participer au Comité pour les questions relatives aux pays en développement de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/DEVCO) en tant que membre du groupe consultatif du président du DEVCO.</p>	<p>Envisager les possibilités et les stratégies liées à l'hébergement de services <i>Export Alerte!</i> dans les pays en développement ciblés.</p> <p>Énoncé de vision du CCC/DEVCO visant à orienter les futures activités d'aide au développement en matière de normalisation</p> <p>Amélioration du système de cueillette et d'évaluation des données afin d'évaluer l'adéquation des pays et des régions pour ce qui est de recevoir du CCC/DEVCO une aide au développement liée à la normalisation</p> <p>Fournir aux pays en développement ciblés une formation sur la gestion d'un Point d'information de l'OMC et d'un Service d'information sur les normes.</p> <p>Offrir une formation sur les activités de normalisation de l'IAF, de l'IAAC et de la PAC.</p>		
<p>D) Continuer à renforcer les réseaux mondiaux d'accréditation**</p> <p><i>(** Voir l'objectif 2.1 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008)</i></p>	<p>Le CCN continue la mise en œuvre, entamée en mai 2004, de la politique transfrontalière de l'IAF. Des sondages ont été menés auprès des clients pour déterminer les endroits qui devront faire l'objet d'une surveillance.</p>	<p>Accueil en 2006 de l'Assemblée générale de l'ISO</p> <p>Présentation au Conseil d'un document de rationalisation examinant et formulant des recommandations concernant les ententes ou accords d'accréditation volontaire</p>	<p>Évaluation de la conformité, Commerce et Affaires intergouv. Normes</p>	

4 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
	<p>Le CCN a signé l'accord multilatéral de coopération pour l'évaluation de la conformité avec le National Accreditation Board (ANAB) des États-Unis, le Japanese Accreditation Bureau (JAB), le Joint Accreditation System of Australia and New Zealand (JAS-ANZ) et l'Engine Manufacturers Association (EMA), et négocie actuellement des accords de reconnaissance mutuelle qui faciliteront la mise en œuvre de la politique transfrontalière.</p> <p>Le CCN s'est érigé en chef de file au sein de l'IAAC et du Comité exécutif. Il suit de près l'avancement de leurs travaux.</p> <p>L'évaluation du SMQ et du SME par l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) est en cours et fait l'objet d'une surveillance pour veiller à l'affectation de ressources afin de permettre le règlement de toute non-conformité.</p>	<p>Assumer un réel leadership dans le cadre des accords de l'International Accreditation Forum (IAF) et de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et au sein de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC), de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) et de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC).</p> <p>Élaborer les positions du Canada par l'intermédiaire du CCC/CASCO et promouvoir ces dernières au sein de l'ISO/CASCO.</p>		
<p>E) Contribuer à réduire les obstacles commerciaux liés aux normes**</p> <p><i>(** Voir l'objectif 2.1 de la Stratégie canadienne de normalisation — Mise à jour 2005-2008)</i></p>	<p>Des travaux de planification et de recherche préliminaires sont en cours au sein du Comité consultatif sur le commerce (CCCom).</p>	<p>Inclusion du CCN et des perspectives de normalisation volontaire dans les initiatives gouvernementales pertinentes (comme la réglementation intelligente)</p>	<p>Commerce et Affaires intergouv., Normes</p> <p>Autres directions touchées : Évaluation de la conformité</p>	

4 ^e but : objectifs à l'appui	Performance en 2005-2006 par rapport aux résultats attendus	Paramètres de mesure et résultats attendus pour l'AF 2006-2007	Direction responsable	PIR*
		Inclusion du CCN et des perspectives de normalisation volontaire dans les activités liées au commerce (p. ex. l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/OTC), la Coopération économique Asie-Pacifique)		
<p>F) Encourager les consommateurs à participer aux forums nationaux, régionaux et internationaux sur la normalisation**</p> <p><i>(** Voir l'objectif 1.2 de la Stratégie canadienne de normalisation – Mise à jour 2005-2008</i></p>	<p>Le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP) a élaboré un mécanisme d'établissement des priorités.</p> <p>Des travaux de planification et de recherche sont en cours pour déterminer les méthodes et approches les plus susceptibles de favoriser la participation des consommateurs.</p>	<p>Mise en œuvre du mécanisme d'établissement des priorités du CICP</p> <p>Recommandations sur les méthodes et approches de rechange susceptibles de favoriser la participation des consommateurs</p>	Normes	

5.4 Principaux indicateurs de rendement

Pour préparer son Plan d'entreprise de l'AF 2006-2007, le CCN a tenu compte des meilleures pratiques en matière de planification générale et des principaux indicateurs de rendement d'autres organisations. Il a également intégré les dernières recommandations de ses rapports de vérification, puis adapté en conséquence les Principaux indicateurs de rendement (PIR) ci-dessous, ayant pris en compte les meilleures pratiques en vigueur.

Dans le présent Plan d'entreprise, la relation entre les objectifs prévus et les PIR est à présent parfaitement claire. Le CCN disposera de paramètres de mesure pour tous ses objectifs généraux, sans pour cela qu'il les considère tous comme faisant partie des PIR.

Principaux indicateurs de rendement (PIR)	Pour appuyer les objectifs généraux suivants	Indice de référence (s'il y a lieu)	Objectifs pour 2006-2007	Sources des données
1. Évaluation selon un indice de référence de l'image de marque du CCN auprès des groupes cibles	1 A), 1 B), 1 E)	Fixé en 2006-2007 pour les publics cibles	Indice de référence et cible pour les années à venir	Rapport de l'expert-conseil
2. Atteindre les objectifs fixés pour ce qui est du taux de satisfaction de la clientèle du CCN, ce qui se reflétera dans les résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle.	1 A), 1 B), 2 C)	Fixé au cours du sondage précédent (dont les cotes sont toutes sur 5) : <ul style="list-style-type: none"> • Site Web : 3,31 • Systèmes de management : 3,24 • Organismes de certification : 3,85 • Services d'information et de recherche : 3,71 • Point d'information : 3,83 • Commerce et politiques : 3,78 	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web : conserver la cote de 3,31 ou la dépasser • Systèmes de management : conserver la cote de 3,24 ou la dépasser • Organismes de certification : conserver la cote de 3,85 ou la dépasser • Services de recherche : conserver la cote de 3,71 ou la dépasser • Point d'information : conserver la cote de 3,83 ou la dépasser • Commerce et politiques : conserver la cote de 3,78 ou la dépasser 	Rapports sur les sondages annuels sur la satisfaction de la clientèle menés par une société d'étude du marché
3. À la fin de l'année financière, le bilan financier net ne s'éloignera pas de plus de 1,5 % du budget établi.	2 A)	Le résultat réel était de 0,01 % pour l'AF 2004-2005. Les résultats obtenus pour l'AF 2005-2006 seront connus à la fin de l'exercice.	Le bilan financier net ne s'éloignera pas de plus de 1,5 % du budget établi.	Système de comptabilité (<i>Microsoft Business Systems</i>) et états financiers vérifiés du CCN

Principaux indicateurs de rendement (PIR)	Pour appuyer les objectifs généraux suivants	Indice de référence (s'il y a lieu)	Objectifs pour 2006-2007	Sources des données
4. Opinion sans réserve	2 A)	Le CCN reçoit tous les ans depuis plus de dix ans une opinion sans réserve. Il a reçu, en 2004-2005, une lettre contenant des observations. Les résultats obtenus pour l'AF 2005-2006 seront connus à la fin de l'exercice.	Opinion sans réserve	Bureau du vérificateur général du Canada – états financiers 2006-2007 vérifiés
5. Réaliser les objectifs de recouvrement des coûts établis pour chaque programme d'évaluation de la conformité.	2 A)	Le taux réel de recouvrement des coûts des programmes d'évaluation de la conformité pour l'AF 2004-2005 était de 94 %. En date du 30 septembre 2005, le taux de recouvrement des coûts pour ces programmes est de 97 %, ce qui est légèrement inférieur au taux visé de 99 %. À la fin de l'exercice, on en aura en main les données concernant l'atteinte de cet objectif.	Taux visé de recouvrement des coûts pour l'ensemble des programmes d'évaluation de la conformité : 99 %	Évaluation de la conformité – États des recettes et des dépenses selon le système de comptabilité du CCN (<i>Microsoft Business Systems</i>)
6. Pourcentage du budget salarial consacré à la formation du personnel	2 B)	En date du 30 septembre 2005, la part du budget salarial consacrée à la formation est de 0,78 %, ce qui est inférieur à l'objectif de 1,8%. L'objectif de 1,8 % fixé pour l'AF 2005-2006 devrait être atteint à la fin de l'exercice.	1,8 % du budget salarial	États des recettes et des dépenses selon le système de comptabilité du CCN (<i>Microsoft Business Systems</i>)

Principaux indicateurs de rendement (PIR)	Pour appuyer les objectifs généraux suivants	Indice de référence (s'il y a lieu)	Objectifs pour 2006-2007	Sources des données
7. Accroître le nombre de clients accrédités et de partenaires de l'accréditation	3 A)	<p>Nombre de clients accrédités en date du 30 septembre 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laboratoires (PALCAN) : 343 • Certification de produits : 28 • Systèmes de management : 29 • Formation des auditeurs : 1 • Certification des personnes : 1 • Organismes d'inspection : 8 • Organismes d'élaboration de normes : 4 	<p>Accroître le nombre de clients accrédités des programmes et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laboratoires (PALCAN) : 25 de plus, pour un total de 368 • Certification de produits : 2 de plus, pour un total de 30 • Systèmes de management : conserver le nombre de 29 • Formation des auditeurs : conserver le nombre de 1 • Certification des personnes : 2 de plus, pour un total de 3 • Organismes d'inspection : 8 de plus, pour un total de 16 • Organismes d'élaboration de normes : conserver le nombre de 4 	Base de données des programmes

Principaux indicateurs de rendement (PIR)	Pour appuyer les objectifs généraux suivants	Indice de référence (s'il y a lieu)	Objectifs pour 2006-2007	Sources des données
8. Bilan de la contribution et de la participation du Canada à l'ISO et à la CEI	3 D)	<p>En 2004-2005, le résultat réel était de 100 % (s'applique à toutes les demandes de vote : NWI, CDV et DIS). L'objectif de 100 % pour l'AF 2005-2006 devrait être atteint d'ici à la fin de l'exercice.</p> <p>En 2004-2005 : Participation à 55,2% (des 895 comités). L'objectif établi pour l'AF 2005-2006, c'est-à-dire plus de 55 %, devrait être atteint d'ici à la fin de l'exercice.</p>	<p>Taux de vote de 100 %</p> <p>Objectif pour 2006-2007 : plus de 55 %</p>	Base de données du Programme des membres
9. Participation et incidence de la participation du Canada aux efforts de normalisation régionaux et internationaux, mesurée selon le pourcentage de succès des résolutions canadiennes présentées à l'échelle régionale	4 B)	Indice établi : 80%	<p>IAF : 80 %</p> <p>PAC : 80 %</p> <p>ISO/CASCO: 80 %</p> <p>IAAC : 80 %</p> <p>IECEE : 80 %</p> <p>APLAC : 80 %</p> <p>ILAC : 80 %</p>	Dossier de vote des organismes de normalisation régionaux
10. Participation du Canada aux comités internationaux d'élaboration de normes, d'orientation des politiques et de gestion des normes	4 B)	En 2004-2005, la participation totale a été de 4 comité sur 6, soit un taux de 67 %	Maintenir pour le Canada un taux de participation supérieur à 65 %	Base de données du Programme des membres

Dans ce chapitre sont présentés le Budget de planification de l'AF 2006-2007, le Budget des investissements de l'AF 2006-2007, les plans opérationnels qui couvrent les années financières de 2007-2008 à 2010-2011 et un aperçu des résultats financiers courants. On a prévu d'utiliser les ressources telles qu'elles sont réparties dans les objectifs de l'Organisation énoncés dans le Plan d'entreprise.

6.1 Performance financière : 2004-2005 et 2005-2006

Au terme de la dernière année financière (AF 2004-2005), le CCN disposait d'un *Avoir non affecté* de 2,34 millions de dollars. Les éléments d'actif à court terme étaient, à ce moment-là, supérieurs aux éléments de passif correspondants dans un rapport d'un peu plus de 1,75 contre 1. Seuls mobiliers, matériel et améliorations locatives entraînent dans les immobilisations de l'Organisme. Le CCN n'a ni biens meubles ni dettes. Le solde de trésorerie est maintenu au minimum tout au long de l'année financière, correspondant depuis un certain nombre d'années à l'équivalent d'un mois de fonctionnement. Au cours des dix dernières années, l'Organisme a opéré dans les limites de 0 % à 5 % de ses objectifs budgétaires.

Le CCN tire ses fonds de fonctionnement de trois sources principales : le *Crédit parlementaire*, les *Droits d'accréditation de l'Évaluation de la conformité* et les *Redevances provenant de la vente des normes*. Le crédit parlementaire est passé des 80 % des recettes brutes qu'il était pour l'AF 1989-1990 aux 51 % prévus pour l'AF 2006-2007, bon nombre des programmes de l'Organisme opérant à présent selon le principe de recouvrement des coûts.

Le tableau suivant présente un aperçu des résultats financiers réels du CCN comparés à ses prévisions pour les années financières se terminant le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006. Il est suivi d'une explication des écarts importants existants.

Résultats financiers AF 2003-2007					
(en \$)					
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	Réels	Réels	Réels	Prévisions	Budget
Recettes					
Droits d'accréditation	4 540 427	4 762 328	5 151 197	5 308 508	5 938 250
Redevances provenant de la vente des normes	717 097	709 504	537 062	518 791	530 000
Point d'information OMC/ALÉNA	245 838	251 525	260 782	260 660	261 000
Crédit parlementaire net	6 573 984	7 101 179	6 944 447	7 020 700	7 648 800
Recettes tirées du parrainage d'activités/de partenariats	423 513	655 179	338 392	326 473	250 450
Autres	375 514	366 429	478 647	444 741	289 800
	12 876 373	13 846 144	13 710 527	13 879 873	14 918 300
Dépenses					
Évaluation de la conformité	3 311 400	3 401 876	3 833 047	3 927 761	4 409 100
Normes	3 661 278	4 251 742	3 581 520	3 872 458	4 002 100
Commerce et affaires intergouvernementales	903 215	956 200	870 929	955 452	1 163 000
Services d'information	436 348	476 346	538 988	475 412	534 200
Point d'information OMC/ALÉNA	245 838	251 525	260 782	260 660	261 000
Gestion et administration	4 146 832	4 363 469	4 626 544	4 380 303	4 548 900
	12 704 911	13 701 158	13 711 810	13 872 046	14 918 300
Résultat net	171 462	144 986	(1 283)	7 827	-

6.1.1 Explication des écarts AF 2004-2005 - Budget vs résultats réels

Dépenses

Les dépenses de l'AF 2004-2005 étaient de 13,7 millions \$, ce qui représente un montant d'environ 6 000 \$ inférieur au budget. Étant donné le nombre de postes vacants au cours de l'année et la restructuration des tarifs aériens, ainsi que les efforts énergiques menés pour accorder la préférence aux tarifs inférieurs, les dépenses en déplacement ont été considérablement inférieures au montant budgété. Les économies ainsi réalisées ont été complètement neutralisées par l'augmentation des dépenses associées aux Services professionnels et spéciaux, occasionnée par le recours à des services de l'extérieur pour pallier les vacances de postes. Les dépenses liées aux Relations publiques ont été inférieures en raison de la décision prise de remettre à plus tard les sondages sur la satisfaction de la clientèle pour pouvoir atteindre les objectifs budgétaires globaux.

Recettes

Le total des recettes de l'AF 2004-2005 s'élevait à 13,7 millions \$, un montant qui est pratiquement le même que celui de l'année précédente et correspond dans l'ensemble au budget établi. Les droits d'accréditation de l'Évaluation de la conformité ont augmenté de 8 %, une hausse attribuable en grande partie à l'accroissement de 43 % des recettes de la Certification, tandis que le PALCAN et les Systèmes de management ont connu de part et d'autre une croissance de 2 %. L'augmentation continue des recettes, alliée au partage des dépenses en déplacement et à la réalisation d'audits communs, a permis de réaliser à 94 % le recouvrement intégral des coûts de l'AF 2004-2005. Par ailleurs, comme les sommes reçues pour l'accueil de la Conférence du Système national de normes ont été bien en deçà des attentes, les recettes tirées du parrainage ont été considérablement inférieures aux objectifs. En revanche, les droits d'inscription de la conférence, ainsi que la réalisation de quelques projets de partenariat non prévus au budget, ont abouti au dépassement du budget de l'enveloppe Autres recettes.

Dépenses en capital

Ayant repéré au cours d'un audit interne des lacunes dans l'infrastructure des systèmes informatiques du CCN, on a utilisé des fonds supplémentaires pour la mise à niveau des systèmes de secours et l'installation de serveurs miroir dans un endroit sûr, en dehors des bureaux du CCN, afin de disposer d'un deuxième plan antisinistre.

(en milliers de dollars)

DÉPENSES	ÉTAT DES RÉSULTATS 2004-2005		ÉTAT DES RÉSULTATS 2005-2006	
	BUDGET	RÉELS	BUDGET	PRÉVISIONS
Personnel	6 628	6 618	7 018	6 987
Communications	172	193	201	164
Déplacements	2 055	1 620	2 151	1 680
Aide aux délégués et secrétariats	335	378	335	352
Information et documentation	87	79	81	80
Relations publiques	192	88	113	88
Services professionnels et spéciaux	1 128	1 672	1 496	1 378
Locaux	684	628	695	675
Location de matériel	55	62	58	56
Impression et reproduction	74	54	53	34
Fournitures de bureau	162	174	150	118
Réunions	307	279	173	226
Accueil de réunions internationales	-	-	110	143
Cotisations versées à des organismes	1 093	1 113	1 121	1 128
Traduction des Normes nationales	150	150	150	150
Formation et perfectionnement	89	69	93	76
Autres	226	219	223	238
Amortissement	282	316	302	299
	13 718	13 712	14 522	13 872
Recettes				
Vente des normes	500	537	500	519
Programmes d'accréditation - ÉC	5 046	5 151	5 806	5 308
Programmes d'accréditation - OEN	90	82	101	80
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	260	261	261	261
Hébergement de sites Web	150	133	163	153
Recettes tirées du parrainage d'activités	549	339	532	326
Autres	117	264	143	212
	6 712	6 767	7 506	6 859
Coût net de l'exploitation	(7 006)	(6 945)	(7 016)	(7 013)
Montant net des fonds publics reportés/comptabilisés	82	15	92	92
Crédit parlementaire - Industrie Canada	6 924	6 929	6 924	6 929
EXCÉDENT NET	0	(1)	0	8
Budget des investissements	200	275	200	200

Les États financiers détaillés des AF 2004-2005 et 2005-2006 figurent à l'Annexe A.

6.1.2 Explication des écarts AF 2005-2006 - Budget vs prévisions

Dépenses

On prévoit des dépenses de 13,87 millions \$, ce qui correspond environ à 650 000 \$ de moins que le montant inscrit au budget. Les deux principaux secteurs où l'on constate des sous-utilisations sont ceux des Déplacements et des Services professionnels et spéciaux. Si les montants non dépensés sont inférieurs, c'est en raison du niveau d'activité inférieur prévu pour l'Évaluation de la conformité. Les budgets ont été établis en fonction d'un niveau de croissance hypothétique, lequel ne s'est pas matérialisé. C'est pourquoi les dépenses directes de ce programme sont inférieures au montant budgété, une économie relativement modeste ayant été réalisée. Compte tenu de l'accueil au Canada de plusieurs réunions de comités techniques internationaux, les dépenses associées aux réunions dépasseront le montant budgété.

Recettes

On prévoit des recettes de 13,88 millions \$, montant inférieur de 642 000 \$ au budget. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les recettes totales de l'Évaluation de la conformité seront considérablement inférieures au budget puisque les programmes n'ont pas connu la croissance attendue. Les fonds de parrainage seront également considérablement inférieurs au budget, étant donné la mise en branle tardive des trois projets financés par l'ACDI au Costa Rica. Les Autres recettes seront supérieures au budget, car le CCN a reçu des fonds pour soutenir l'accueil au Canada de réunions de comités techniques internationaux.

Dépenses en capital

Ces dépenses devraient correspondre au budget.

6.1.3 Performance obtenue par rapport au Plan - Points saillants

Essentiel des aspects financiers sachant que l'exercice se termine le 31 mars (en milliers de dollars)	2004-2005		2005-2006		2006-2007
	Budget	Réel	Budget	Prévisions	Budget
Redevances provenant de la vente des normes	500	537	500	519	530
Recettes provenant de l'Évaluation de la conformité	5,396	5,495	6,130	5,507	6,042
Dépenses de l'Évaluation de la conformité	3,675	3,784	4,244	3,928	4,409
Total des frais de fonctionnement	9,056	9,085	10,017	9,492	10,369
Dépenses générales et administratives	4,662	4,627	4,505	4,380	4,549
Excédent	-	(1)	-	8	-
Dépenses en capital	200	275	200	200	150

Aperçu des ressources et de leur répartition, sachant que l'exercice se termine le 31 mars	2004-2005		2005-2006		2006-2007
	Budget	Réel	Budget	Prévisions	Budget
	% des recettes provenant du crédit parlementaire	51%	51%	48%	51%
% de recouvrement des coûts - Évaluation de la conformité	93%	94%	97%	95%	96%
Années-personnes (AP)	89.00	90.00	91.50	93.50	92.00
Frais généraux et administratifs par AP (en dollars)	81,432	79,433	75,395	72,705	76,775

6.2 Plan financier 2006-2007

Les recettes et les dépenses du budget proposé pour l'AF 2006-2007, équilibrées, sont établies à 14,9 millions \$, ce qui représente une augmentation de 0,4 million \$ par rapport au budget de l'année en cours. Cette hausse s'explique par le nombre d'évaluations par les pairs et d'activités de formation des évaluateurs qui sont prévues pour l'AF 2006-2007 au sein de l'Évaluation de la conformité. De plus, le CCN accueillera l'Assemblée générale 2006 de l'ISO à l'automne 2006, ce qui occasionnera une dépense estimative de 374 000 \$.

On s'est appuyé sur les hypothèses suivantes pour préparer le Budget d'exploitation de l'AF 2006-2007 :

- a) Les droits d'adhésion à l'ISO et à la CEI sont réglés en francs suisses. Dans ce plan, on prévoit un taux de change moyen de 0,92 \$ CA par franc suisse, taux correspondant au taux de change habituel qui se situe généralement entre 0,88 \$ et 1,13 \$ et tient compte de la tendance actuelle du marché monétaire.
- b) On a prévu une prime moyenne de 4,5 % de rémunération annuelle au rendement, c'est-à-dire de rémunération conditionnelle, ainsi qu'une augmentation de la fourchette salariale de 2,5 % tenant compte de l'inflation. Le CCN a l'intention de créer l'équivalent d'un demi-poste à plein temps.
- c) On s'attend à ce que les recettes de la Certification et des Systèmes de management diminuent par rapport au budget de l'année précédente, tandis celles du PALCAN devraient croître de 275 000 \$, étant donné que le nombre de visites d'audit et de réévaluation prévues augmentera de 50.
- d) Le CCN accueillera l'Assemblée générale 2006 de l'ISO, ce qui représente une dépense estimative de 374 000 \$ qui sera neutralisée quelque peu par l'obtention prévue d'environ 50 000 \$ en fonds de parrainage.

BILAN
(en milliers de dollars)
2006-2007

ACTIF

Encaisse et dépôts à court terme	1 252
Débiteurs	
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	1 110
Autres	1 219
Frais payés d'avance	980
Immobilisations (nettes)	<u>814</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>5 375</u></u>

PASSIF

Créditeurs et charges à payer	589
Dépôts de clients et autres dépôts	65
Droits d'accréditation reportés	1 555
Indemnité du locataire reportée	226
Fonds publics reportés	<u>588</u>
	3 023
Avoir du Canada non affecté	<u>2 352</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	<u><u>5 375</u></u>

ÉTAT DES RÉSULTATS
(en milliers de dollars)
2006-2007

57

DÉPENSES

Personnel	7 495
Communications	190
Déplacements	2 124
Aide aux délégués et secrétariats	335
Information et documentation	72
Relations publiques	101
Services professionnels et spéciaux	1 378
Location des locaux	698
Location de matériel	52
Impression	45
Fournitures de bureau	134
Réunions	173
Cotisations	967
Traduction des Normes nationales	150
Formation et perfectionnement	94
Accueil de réunions internationales	374
Autres	266
Amortissement	270

14 918

RECETTES

Vente de normes	530
Programmes d'accréditation - Évaluation de la conformité	5 881
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	261
Parrainage/Partenariat	250
Programmes d'accréditation - Organismes d'élaboration de normes	58
Hébergement de sites Web	163
Autres	126

7 269

Résultats d'exploitation nets (7 649)

Crédit parlementaire - Industrie Canada 7 529

Fonds publics reportés/comptabilisés nets 120

EXCÉDENT NET

-

Budget des investissements 150

ÉTAT DES FLUX TRÉSORERIE
(en milliers de dollars)
2006-2007

58

Activités d'exploitation

Bénéfice net	0
Régularisation pour des éléments hors trésorerie :	
Amortissement des immobilisations	270
Amortissement des recettes reportées liées aux indemnités du locataire	(26)
Amortissement du financement public reporté	<u>(244)</u>
	-
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	<u>(246)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(246)

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(150)
-------------------------	-------

Activités de financement

Financement pour l'achat d'immobilisations :	
Crédit parlementaire	<u>150</u>
Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice	(246)
Encaisse au début de l'exercice	<u>1 498</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>1 252</u></u>

Dépenses

On prévoit pour l'AF 2006-2007 des dépenses de 14,9 millions \$, soit environ 1 million \$ de plus que le montant prévu l'AF 2005-2006. Cette augmentation est attribuable à trois facteurs : l'accroissement des frais liés au personnel dû à l'ajout d'un demi-poste à plein temps; l'hypothèse selon laquelle l'effectif du CCN sera au complet pendant toute l'année; l'augmentation de l'échelle salariale et le versement de primes de rémunération conditionnelle au rendement. Les frais de déplacement augmenteront en raison de la réalisation de deux évaluations par les pairs et de la formation prévue des chefs d'équipe et des évaluateurs du PALCAN. De plus, un effectif complet permettra à l'Organisme de réaliser un plus grand nombre des activités prévues. Signalons comme autre augmentation importante celle de l'Accueil de réunions internationales, étant donné l'accueil au Canada de l'Assemblée générale 2006 de l'ISO. Ces augmentations seront compensées par la réduction des dépenses associées aux Réunions, un nombre inférieur de réunions de comités techniques internationaux étant prévu au Canada, et par la diminution des Cotisations internationales, qui s'explique par l'accroissement de la valeur du dollar canadien.

Recettes

On prévoit une augmentation de 573 000 \$ des droits d'accréditation de l'Évaluation de la conformité par rapport aux prévisions de l'année en cours, étant donné que le PALCAN multipliera ses activités (50 audits et réévaluations de plus sont prévus) et que les programmes de la Certification connaîtront un nouvel essor, une augmentation qui sera neutralisée par une légère diminution des recettes des Systèmes de management qui verront leurs clients rationaliser leurs accréditations à l'échelle mondiale. Les recettes provenant du Parrainage/Partenariat accuseront une baisse, puisque que l'on s'attend à recevoir moins de fonds à l'appui de l'Assemblée générale de l'ISO que ceux obtenus au cours de 2005-2006 pour l'accueil de la réunion de l'ISO/COPOLCO. Les Autres recettes devraient également diminuer en raison de l'accueil d'un nombre inférieur de réunions de comités techniques internationaux.

Dépenses en capital

C'est encore par le biais des dépenses en capital que le CCN soutiendra son infrastructure technologique au cours de l'AF 2006-2007.

ÉTAT DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

<u>DÉPENSES</u>	2006-2007	2005-2006
	<u>BUDGET</u>	<u>PRÉVISIONS</u>
Personnel	7 495	6 987
Communications	190	165
Déplacements	2 124	1 679
Aide aux délégués et secrétariats	335	352
Information et documentation	72	80
Relations publiques	101	84
Services professionnels et spéciaux	1 378	1 369
Location des locaux	698	675
Location de matériel	52	65
Impression et reproduction	45	35
Fournitures de bureau	134	118
Réunions	173	226
Accueil de réunions internationales	374	143
Cotisations	967	1 128
Traduction des Normes nationales	150	150
Formation et perfectionnement	94	76
Autres	266	240
Amortissement	270	300
	<hr/>	<hr/>
	14 918	13 872
<u>RECETTES</u>		
Vente de normes	530	519
Programmes d'accréditation - Évaluation de la conformité	5 881	5 308
Programmes d'accréditation - Organismes d'élaboration de normes	58	80
Point d'information de l'OMC/ ALÉNA	261	261
Hébergement de sites Web	163	135
Parrainage/Partenariat	250	327
Autres	126	229
	<hr/>	<hr/>
	7 269	6 859
Résultats d'exploitation nets	(7 649)	(7 013)
Fonds publics reportés/comptabilisés nets	120	92
Crédit parlementaire - Industrie Canada	7 529	6 929
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT NET (DÉFICIT)	-	8
Budget des investissements	150	200

6.2.2 Budget des investissements 2006-2007 et Plan financier 2007-2011

Voici les Budgets des investissements de chacune des années considérées dans ce document.
(en \$)

2004-2005	275 000
2005-2006	200 000
2006-2007	150 000
2007-2008	150 000
2008-2009	150 000
2009-2010	255 000
2010-2011	150 000

ANALYSE DES ÉCARTS

Dépenses réelles de 2004-2005 vs Budget des investissements de 2004-2005

275 000 \$ vs 200 000 \$

Ayant repéré au cours d'un audit interne des lacunes dans l'infrastructure des systèmes informatiques du CCN, on a utilisé des fonds supplémentaires pour la mise à niveau des systèmes de secours et l'installation de serveurs miroir dans un endroit sûr, en dehors des bureaux du CCN, afin de disposer d'un deuxième plan antisinistre.

Prévisions de 2005-2006 vs Budget des investissements de 2005-2006

200 000 \$ vs 200 000 \$

Aucun écart important n'est prévu.

Prévisions de 2005-2006 vs Budget des investissements de 2006-2007

200 000 \$ vs 150 000 \$

Sont prévues au budget des mises à niveau de la technologie en place ainsi que des améliorations locatives mineures. Les fonds prévus pour l'enlèvement de la moquette et la pose d'une nouvelle n'étant plus nécessaires, on a ramené ce budget à 150 000 \$.

6.2.3 Plan de fonctionnement pour la période 2006-2007 à 2010-2011

62

Le CCN prévoit d'accueillir au cours de l'AF 2006-2007 l'Assemblée générale annuelle de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). On s'attend pour cet événement à ce que les dépenses se montent à 374 000 \$. Le présent document fait état des plans élaborés par le CCN en fonction des niveaux de référence actuellement approuvés.

Le tableau suivant présente le plan de fonctionnement conçu en fonction du budget prévu pour l'AF 2006-2007.

BILAN

(en milliers de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
ACTIF							
Encaisse	2 103	1 498	1 252	1 197	1 318	1 246	1 257
Débiteurs :							
Ministères et organismes gov.	1 124	988	1 110	1 068	1 005	990	1 038
Autres	1 298	1 329	1 219	1 289	1 295	1 300	1 325
Frais payés d'avance	960	930	980	1 025	948	953	900
Immobilisations (nettes)	1 034	934	814	729	661	704	671
TOTAL DE L'ACTIF	6 519	5 679	5 375	5 308	5 227	5 193	5 191
PASSIF							
Créditeurs et charges à payer	1 214	501	589	587	550	462	588
Contributions reçues	212	80	65	65	65	65	65
Droits annuels reportés	1 715	1 812	1 555	1 575	1 599	1 610	1 515
Indemnité du locataire reporté	278	252	226	200	174	148	112
Fonds publics reportés	756	682	588	529	487	556	559
	4 175	3 327	3 023	2 956	2 875	2 841	2 839
Avoir du Canada non affecté	2 344	2 352					
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	6 519	5 679	5 375	5 308	5 227	5 193	5 191

ÉTAT DES RÉSULTATS

63

DÉPENSES	RÉEL 2004-2005	PRÉVISIONS 2005-2006	BUDGET 2006-2007	PLAN 2007-2008	PLAN 2008-2009	PLAN 2009-2010	PLAN 2010-2011
Personnel	6 618	6 987	7 495	7 559	7 828	7 967	8 034
Communications	193	165	190	193	197	196	202
Déplacements	1 620	1 679	2 124	2 029	2 133	2 198	2 284
Aide aux délégués et secrétariats	378	352	335	335	335	335	335
Information et documentation	79	80	72	77	77	78	78
Relations publiques	132	84	101	54	102	92	54
Services professionnels et spéciaux	1 628	1 369	1 378	1 332	1 392	1 484	1 517
Location des locaux	628	675	698	700	710	711	719
Location de matériel	62	65	52	55	55	55	55
Impression	49	35	45	43	53	43	53
Fournitures de bureau	174	118	134	152	155	159	163
Réunions	279	226	173	173	238	174	241
Cotisations	1 113	1 128	967	968	968	968	968
Traduction des Normes nationales	150	150	150	150	150	150	150
Formation et perfectionnement	69	76	94	95	97	98	98
Accueil de réunions internationales	-	143	374	-	-	-	-
Autres	224	240	266	272	306	291	328
Amortissement	316	300	270	235	218	212	183
	13 712	13 872	14 918	14 422	15 014	15 210	15 462
RECETTES							
Vente de normes	537	519	530	550	560	560	560
Programmes d'accréditation - Évaluation de la conformité	5 151	5 308	5 881	5 958	6 438	6 773	6 885
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	261	261	261	279	284	290	296
Recettes tirées du parrainage d'activités/de partenariats	338	327	250	70	130	80	140
Accréditation - OEN	82	80	58	61	65	67	70
Hébergement de sites Web	133	135	163	163	163	163	163
Autres	265	229	126	127	177	128	186
	6 767	6 859	7 269	7 208	7 817	8 061	8 300
Résultats d'exploitation nets	(6 945)	(7 013)	(7 649)	(7 214)	(7 197)	(7 149)	(7 162)
Crédit parlementaire - Industrie Canada	6 929	6 929	7 529	7 129	7 129	7 129	7 129
Fonds publics reportés/comptabilisés nets	15	92	120	85	68	20	33
EXCÉDENT NET	(1)	8	-	-	-	-	-
Budget des investissements	275	200	150	150	150	255	150

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<u>Activités d'exploitation</u>							
Bénéfice net (perte nette)	(1)	8	-	-	-	-	-
Régularisation pour des éléments hors trésorerie :							
Amortissement des immobilisations	316	300	270	235	218	212	183
Amortissement des recettes reportées liées aux améliorations locatives	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(26)	(36)
Amortissement du financement public reporté	(290)	(274)	(244)	(209)	(192)	(186)	(147)
	(1)	8	-	-	-	-	-
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	417	(613)	(246)	(55)	121	(72)	11
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	416	(605)	(246)	(55)	121	(72)	11
<u>Activités d'investissement</u>							
Achat d'immobilisations	(275)	(200)	(150)	(150)	(150)	(255)	(150)
<u>Activités de financement</u>							
Financement pour l'achat d'immobilisations :							
Crédit parlementaire	275	200	150	150	150	150	150
Indemnité du locataire	-	-	-	-	-	105	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse	416	(605)	(246)	(55)	121	(72)	11
Encaisse au début de l'exercice	1 687	2 103	1 498	1 252	1 197	1 318	1 246
Encaisse à la fin de l'exercice	2 103	1 498	1 252	1 197	1 318	1 246	1 257

ANNEXE A

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Produits

Les produits relatifs aux cotisations d'accréditation et aux redevances provenant de la vente de normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lesquels ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les fonds reçus ou à recevoir de la portion annuelle des cotisations d'accréditation sont inscrits comme étant des cotisations d'accréditation reportées et sont constatés au cours de l'exercice pendant lesquels ils sont gagnés.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les fonds provenant de l'accueil de conférences ou de réunions internationales sont comptabilisés à titre de produits au moment où sont engagées les charges qui y sont associées.

c) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

d) Régime de retraite

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil canadien des normes (CCN) verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de celui versé par l'employé, est susceptible de changer avec le temps et en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.